

**Séance Officielle du 18 octobre 2016**

**RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

**COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUEL 2015 ET SEMESTRIEL 2016  
D'ARCHIPEL DÉVELOPPEMENT**

La convention du 09 avril 2014 conclue avec ARCHIPEL DÉVELOPPEMENT dispose que la société présente chaque année un rapport retraçant son activité ainsi qu'un compte rendu semestriel détaillant l'ensemble des activités menées dans le cadre de la convention.

Par ailleurs, les statuts de la société précise que les représentants des collectivités territoriales doivent présenter aux collectivités dont ils sont mandataires, au minimum une fois par an, un rapport sur la situation de la société.

Aussi, la société ARCHIPEL DÉVELOPPEMENT a adressé à la Collectivité Territoriale les deux rapports dont il s'agit.

Dans ce cadre et conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et notamment son article 13 qui précise les obligations de communication des collectivités en lien avec les SEM, je vous transmets ces documents et vous demande de bien vouloir en prendre acte.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Stéphane LENORMAND**

**Séance Officielle du 18 octobre 2016**

**DÉLIBÉRATION N°257/2016**

**COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUEL 2015 ET SEMESTRIEL 2016  
D'ARCHIPEL DÉVELOPPEMENT**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et notamment son article 13 ;
- VU** les statuts de la SODEPAR ;
- VU** la délibération n° 68-2014 du 28 mars 2014 approuvant la convention 2014-2017 à conclure entre la Collectivité Territoriale de SPM et la SODEPAR pour le versement d'une subvention relative à la mise en œuvre d'un programme de développement économique et de diversification des activités de l'Archipel ;
- VU** la convention 2014-2017 signée le 09 avril 2014 ;
- VU** les rapports annuel 2015 et semestriel 2016 transmis par la société ARCHIPEL DÉVELOPPEMENT ;
- SUR** le rapport de son Vice-Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'assemblée Territoriale prend acte de la communication des rapports annuel 2015 et semestriel 2016 de la société ARCHIPEL DÉVELOPPEMENT.

**Article 2** : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Adopté**

17 voix pour  
00 voix contre  
00 abstention(s)  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17

**Transmis au Représentant de l'État**

**Le 20/10/2016**

**Publié le 20/10/2016**

**ACTE EXÉCUTOIRE**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Stéphane LENORMAND**

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (\*)

*(\*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.*



# RAPPORT ANNUEL SODEPAR

2015

<b>A. Présentation de la société .....</b>	<b>2</b>
1. Stratégie et opportunités pour la SODEPAR.....	2
2. Du schéma de développement Stratégique (SDS) à la stratégie de la SODEPAR.....	2
<b>B. Activités 2015 : la SODEPAR, un acteur central du Schéma de Développement Stratégique et de l'innovation .....</b>	<b>5</b>
1. Elaboration du plan d'action 2015-2020 et coordination du SDS.....	5
2. Elements marquants sur les projets confiés .....	8
3. Financement du sds par le fonds européen de développement .....	12
4. Innovation et numérique.....	14
<b>C. Développement exogène et communication.....</b>	<b>19</b>
1. Hydrocarbures.....	19
2. Représentation de l'archipel auprès de l'Union Européenne et de l'OCTA.....	22
3. Promotion de l'Archipel et Communication.....	26

# A. PRESENTATION DE LA SOCIETE

## 1. STRATEGIE ET OPPORTUNITES POUR LA SODEPAR

Les ressources actuelles de la SODEPAR sont principalement constituées de la convention de développement avec la Collectivité Territoriale qui en fait le véritable bras économique et international de Saint-Pierre-et-Miquelon. La SODEPAR est de facto le principal outil de l'exercice de la compétence développement économique du Conseil Territorial. Dès lors, la santé financière de la SODEPAR repose d'abord sur la mise en œuvre effective de la convention de développement qui garantit son équilibre budgétaire.

Une plus grande indépendance financière pourrait être acquise par la société à travers le projet de réseau de chauffage. Un succès réduirait à terme la dépendance de la SEM au Conseil Territorial et ouvrirait potentiellement de nouveaux développements dans le secteur de l'énergie durable.

Au-delà de ces activités et de la valorisation du patrimoine de la SODEPAR, il convient d'être prudent sur la possibilité de se voir confier de nouvelles opérations d'aménagements pour deux raisons principales :

- réduction de la commande publique : peu d'opérations nouvelles malgré la bienveillance du Maire de Saint-Pierre et du Président du Conseil Territorial ;
- sécurité juridique : la SEM ne protège pas suffisamment les décideurs dans l'attribution des marchés, en comparaison avec d'autres modes de mise en œuvre (via une Société Publique Locale par exemple).

En résumé, la SODEPAR se concentre sur le projet de réseau de chauffage et sur la mise en œuvre de la convention de développement.

## 2. DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE (SDS) A LA STRATEGIE DE LA SODEPAR

Le projet économique de la Collectivité Territoriale (CT) est défini dans le SDS qui prévoit un plan d'action 2015-2020 et compte actuellement 28 fiches-actions, labellisées ou en projet. Dès lors, la mise en œuvre de la convention de développement passe par la mise en œuvre du SDS. Si des chefs de projet de la CT se sont déjà saisis d'une quinzaine de fiches-actions, la SODEPAR est pressentie pour en porter entre 8 et 10, et apporter son appui pour les fiches supervisées par des chefs de projet de la Collectivité.

Les fiches-actions offrent à la SODEPAR la possibilité de s'engager sur des projets concrets, avec des objectifs clairs, qui faciliteront la visibilité des progrès réalisés.

### Les fonctions transversales au service du projet de la société

Au-delà des agents en charge du développement économique, de nombreuses fonctions peuvent soutenir le succès de la stratégie de la société, citons :

- Les ressources humaines et financières ;
- La communication ;
- Le lobbying institutionnel, notamment auprès des institutions européennes ;
- La mobilisation du Fonds Européen de Développement.

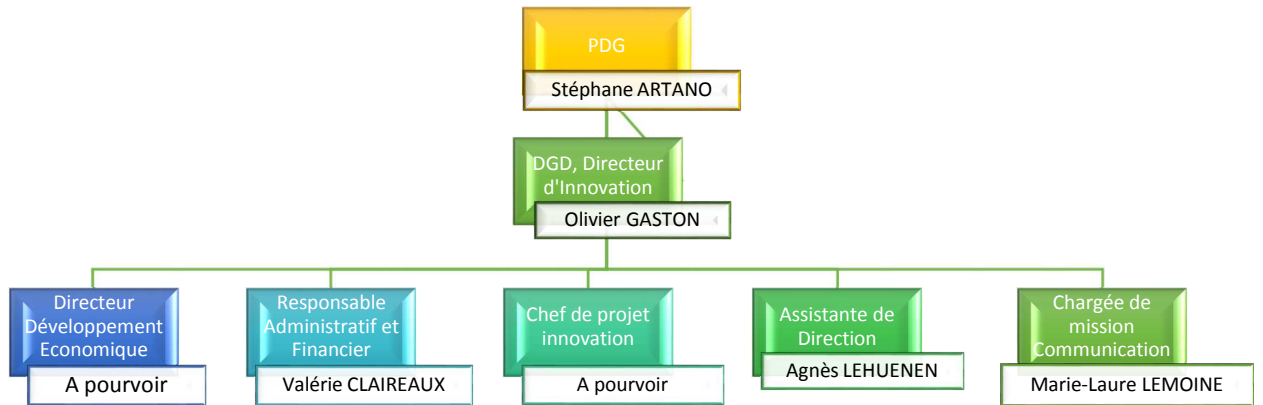
### La valeur ajoutée de la SODEPAR dans la politique économique du territoire

Au service des axes de développement de la Collectivité, la SODEPAR peut faire jouer sa valeur ajoutée sur 4 dimensions :

- **International** : la capacité de mobiliser les fonds européens contribue à l'investissement de la Collectivité et sa stabilité budgétaire, le bureau de Paris de par sa localisation permet un accès rapide aux interlocuteurs de Métropole et de Bruxelles ;
- **Innovation** : lors du séminaire innovation du 12 juin, les participants ont invité la SODEPAR à diriger l'axe « stratégie d'innovation » du SDS ; ces agents disposent des compétences nécessaires pour lancer ce chantier avec succès ;
- **Ingénierie** : la capacité d'ingénierie de la SODEPAR a été indispensable pour l'élaboration d'un projet territorial qui coordonne les initiatives et les acteurs. Précurseur en 2008, l'agence de développement continuera à accompagner la Collectivité dans la mise en œuvre ;
- **Investissement** : avec le soutien de l'ADEME et d'un projet de défiscalisation, elle dispose d'une opportunité de mettre en œuvre le réseau de chaleur, le projet ambitieux de développement durable.



### 3. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE (AU 31 MARS 2016)





# B. ACTIVITES 2015 : LA SODEPAR, UN ACTEUR CENTRAL DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE ET DE L'INNOVATION

## 1. ELABORATION DU PLAN D'ACTION 2015-2020 ET COORDINATION DU SDS

Dans le cadre de son mandat, la SODEPAR a développé une capacité d'ingénierie sur l'élaboration du projet économique de la Collectivité Territoriale, incluant une stratégie d'innovation. Dès 2008, l'agence de développement avait été sollicitée sur l'élaboration du Schéma de Développement Stratégique 2010-2030 dans le cadre d'une très large concertation : le SDS. Cette capacité d'ingénierie de la SODEPAR, a été redéployée en 2014 et 2015 pour décliner un programme opérationnel 2015-2020 (en obtenant le renfort de deux experts financés par la Commission Européenne), puis en coordonner la mise en œuvre.

Après l'animation des groupes de travail (15 réunions participatives et 2 comités de suivi entre septembre et décembre 2014, totalisant près de 200 participations), une cellule de rédaction composée du chef de projet, de la chargée de mission et des deux experts européens s'est réunie hebdomadairement de janvier à mars pour assurer la rédaction des principaux documents qui forment le plan d'action 2015-2020 :

- Une partie sur l'état des lieux, qui permet une mise à jour du diagnostic élaboré en 2009, en analysant les progrès réalisés et les points de vigilance.
- Des parties stratégiques précisant le contexte, les ambitions, les objectifs, les programmes opérationnels pour chaque axe du plan 2015-2020 :
  - \* Attractivité de l'Archipel pour les investisseurs ;
  - \* Tourisme Durable et Desserte Maritime ;
  - \* Culture et Développement ;
  - \* Energie Durable, pilier d'un aménagement intégré du territoire ;
  - \* Stratégie d'Innovation et Expérimentations Territoriales (rédigée en mai/juin).

- Les fiches-actions opérationnelles, principale nouveauté du plan d'action 2015-2020, qui définissent le contenu des actions, les responsables et les partenaires, ainsi que les étapes de la mise en œuvre, et enfin, le budget et les indicateurs.



Après les travaux de rédaction des documents, la concertation s'est ouverte aux acteurs clés de la mise en œuvre du SDS, avec notamment des échanges approfondis avec le chef du projet territorial (DGS de la Collectivité), les « Directeurs d'axe » et les agents de la Collectivité pressentis pour être désignés chefs de projet. Ces échanges ont permis d'approfondir et finaliser les documents validés des comités de suivi du Schéma de Développement Stratégique :

- \* 14 fiches-actions sont labellisées le 23 mars 2015 (les projets de parties stratégiques étaient joints pour information) ;
- \* 4 fiches-actions sont labellisées le 25 juin 2015, en parallèle de la validation des 3 parties stratégiques et du diagnostic ;
- \* 10 fiches-actions sont labellisées le 22 octobre 2015, en parallèle de la validation de 2 parties stratégiques ;
- \* L'ensemble du projet a été entériné par le Conseil Territorial lors de la séance officielle du 15 décembre 2015.

### Une mise en œuvre enclenchée

En phase de mise en œuvre, le rôle de coordination de la SODEPAR nécessite de :

- \* centraliser l'information avec le Directeur Général des Services de la CT,
- \* assurer la cohérence et la synergie des initiatives,

- \* définir avec la Collectivité Territoriale les conditions de pilotage, effectuer des recommandations méthodologiques,
- \* appuyer les chefs de projet dans la mise en place des actions,
- \* mettre en œuvre certains projets : la SODEPAR est pressentie pour porter 8 à 10 fiches-actions réparties sur les 5 axes.

Au-delà de la mise en place de fiches-actions opérationnelles, soulignons deux nouveautés du plan d'action 2015-2020 :

- Il marque une rupture pour décloisonner les services publics et coordonner les projets de développement :
  - Nombre d'équipes projets sont transversales, avec des chefs de projet qui sont des cadres de la Collectivité ou de la SODEPAR et des partenaires qui sont issus de nombreuses structures représentant les secteurs public et privé ;
  - Un décloisonnement des services à l'intérieur de la Collectivité avec des agents de services différents sur un même projet.
  
- Il intègre une stratégie d'innovation territoriale, qui se définit comme une « réponse nouvelle (ou transférée dans un contexte nouveau) à une problématique ou à un besoin identifié collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable ».



*Comité de suivi du Schéma de Développement Stratégique (CDECT/DOCUP) 25 juin*

### Une montée en puissance des chefs de projet pour préparer la mise en œuvre

Afin de développer les capacités à mettre en œuvre les 28 fiches-actions, la SODEPAR et la Collectivité Territoriale se saisissent en amont de la question clé du renforcement des capacités du territoire à mettre en œuvre ce projet.

Une formatrice du CNFPT et les experts européens ont organisé des formations et ateliers de sensibilisation pour approfondir le transfert de connaissances et renforcer les compétences en gestion de projet. Ces actions sont déterminantes pour le décloisonnement des institutions et services, diffuser le travail en mode projet, et une mobilisation de tous les acteurs autour des axes stratégiques et des fiches actions, que ce soit au sein de la Collectivité et au-delà.

A ce stade, la mobilisation d'une vingtaine de chefs de projet courant 2015 constitue l'un des meilleurs gages pour le succès partagé du plan d'action 2015-2020.

Les chefs de projet se réunissent de manière fréquente, autour d'un axe donné piloté par un Directeur désigné (un Directeur de Pôle à la Collectivité ou le Directeur Général Délégué de la SODEPAR), avec une fréquence mensuelle ou bimensuelle.

## 2. ELEMENTS MARQUANTS SUR LES PROJETS CONFIES

L'année 2015 marque la transition entre la phase d'élaboration du programme d'action et le lancement de sa mise en œuvre. A l'issue du Comité de suivi du SDS du 22 octobre 2015 qui a validé les dernières pièces constitutives du plan d'action 2015-2020, la SODEPAR s'est vue attribuer la Direction de l'axe 5 et le rôle de chef de projet sur 10 des 28 fiches actions réparties sur les 5 axes (la SODEPAR vient également en soutien de chefs de projet sur l'action 2.6). Cette section présente brièvement l'action et les progrès accomplis sur ces actions où la SODEPAR joue un rôle particulier dans la mise en œuvre. Le projet de territoire a été adopté par le Conseil Territorial le 15 décembre 2015 [www.jo-spm.fr/doc\\_jo/DELIB2015-0304.pdf](http://www.jo-spm.fr/doc_jo/DELIB2015-0304.pdf). Pour le détail des fiche-actions adoptées par le Comité de suivi et le Conseil Territorial, on pourra se référer à l'annexe de la délibération (pages 76 à 176).

- **Elaboration et Pilotage de l'Action 1.4 « Orienter le territoire vers un nouveau modèle d'accompagnement des initiatives privées » (adoptée en octobre 2015) :** Elle a pour objectif, la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement d'entreprise avec la CACIMA, qui a compétence dans le domaine de l'accompagnement des entreprises. La coordination sera gage de cohérence et d'efficacité dans l'accompagnement, en faisant jouer les complémentarités et les expertises des partenaires du développement. Cette action peut être reliée aux projets innovants sur la mobilisation des jeunes et le soutien à l'entrepreneuriat. La SODEPAR a travaillé avec la CACIMA le contenu de cette FA, entérinée par le Comité de suivi du 22 octobre. Cette concertation (organisations de réunions les 20 octobre 2015 et 5 janvier 2016 en amont des comités de suivi du SDS) a permis de faire évoluer le

concept de nouveau modèle d'accompagnement (au départ guichet unique) vers la notion de portail unique qu'incarnerait la plateforme numérique « FIER SPM » ou Forum des Initiatives Entrepreneuriales en Réseau.

■ **Pilotage de l'Action 2.4 « Renforcer le positionnement du territoire sur le segment du tourisme d'affaires » (adoptée en mars) :** Le but de cette action est d'analyser le potentiel du segment du tourisme d'affaires pour le développement du territoire et de travailler au positionnement de l'archipel en tant qu'espace de haute valeur. Le développement du tourisme d'affaires est une des orientations les plus ambitieuses du SDS, proposée sous forme d'une étude qui évoluera sur une feuille de route le cas échéant. Pour son financement (budget de 70 000 euros), la SODEPAR a souhaité obtenir des crédits européens d'assistance technique. Cependant une demande était également envisagée pour la politique de marketing territorial (Fiche-Action 1.1) qui doit permettre à l'archipel de renforcer sa notoriété régionale et son positionnement stratégique, au-delà du principal secteur de diversification que constitue le tourisme d'agrément. En accord avec le Conseil Territorial, il a été proposé de fusionner les deux études dans un seul et même projet d'assistance technique avec un binôme d'experts (marketing territorial/tourisme d'affaires). Cette proposition qui donnait les meilleures chances d'obtenir un financement a été acceptée par le Conseil Territorial. Un cahier des charges a ensuite été rédigé en août/septembre avec le concours du chef de projet sur la FA 1.1. Des réunions ont pu être organisées avec la Commission Européenne en novembre, mi-décembre et mi-janvier 2016 pour le finaliser.

■ **Appui à la mise en œuvre de l'Action 2.6 « Valoriser et développer les équipements et événements sportifs et culturels » (adoptée en mars) :** En vue de faire évoluer l'offre de loisirs de la Collectivité, et de l'ouvrir à de nouveaux publics -notamment les touristes, la SODEPAR est venue en appui des deux Chefs de projet pour la rédaction de la lettre de cadrage (validation en COPIL par le Directeur de l'axe 2, le 15 décembre), la mise au point des outils de concertation (rédaction des questionnaires à destination des associations et utilisateurs des 8 structures culturelles et sportives de la Collectivité), les trames d'entretiens et réalisation de ces entretiens avec les Directeurs des structures. La synthèse a fait l'objet d'un livrable appelé « grille d'analyse ».

■ **Pilotage de l'Action 3.2 « Initier la Semaine de l'Europe » (adoptée en mars) :** la semaine de l'Europe doit permettre le renforcement du sentiment d'appartenance à l'Union Européenne et la valorisation des réalisations. Organisée la semaine du 9 mai 2016 (date officielle de la semaine de l'Europe), le thème retenu avec les élus pour cette première édition est celui de l'Espagne, pays dont les liens avec l'Archipel sont anciens et toujours vivants. Cet événement intègre une coopération avec le Musée

de l'Arche, qui prévoit des expositions sur ce thème, notamment sur la pêche espagnole (photographies de Lucien Girardin). De son côté, le CCS organise un spectacle de flamenco, art traditionnel andalou par excellence. Des réunions ont également été organisées avec le Chef de service de l'Education Nationale, puis avec les professeurs d'espagnol pour les sensibiliser au projet, recueillir leurs idées et développer des initiatives.

- **Elaboration et Pilotage de l'Action 3.4 « Promouvoir la culture et l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon en métropole » (adoptée en octobre)** : L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine de Saint-Pierre et Miquelon et accroître la visibilité de l'Archipel et de ses artistes. L'action repose sur un programme d'évènements permettant à la SODEPAR de promouvoir l'archipel, sa culture et son identité. Ces opérations de promotion sont réalisées depuis le début des années 2000. En effet, la représentation de Saint-Pierre-et-Miquelon saisit les nombreuses opportunités de renforcer la notoriété de l'archipel en allant au contact du grand public (ex : Salon du Livre de Paris), de publics de niche (nombreuses expériences en Bretagne et Normandie) ou en facilitant les projets audiovisuels. Ces activités seront valorisées au cœur de l'axe 3 du Schéma de Développement Stratégique pour en renforcer les synergies.

L'intégration de cette fiche action (rédigée par la SODEPAR), au sein du Schéma de Développement Stratégique permettra de travailler en meilleure concertation et en plus grande cohérence avec les services de l'Archipel (CRT, Arche notamment).

- **Elaboration et Pilotage de l'Action 3.5 « Créer une résidence d'artistes » (adoptée en octobre)** : L'Archipel, qui connaît un déficit de notoriété, souhaite valoriser le concept de résidence d'artistes. Les œuvres artistiques intéressent les grands médias et sont souvent relayées par les chaînes de télévision, la presse, la radio, et de plus en plus par internet et les consommateurs. A la suite d'une sélection rigoureuse par un jury composé de personnalités locales, il sera proposé à un ou deux artistes (écrivains, cinéastes, comédiens, musiciens etc), de venir dans l'archipel pour une période préalablement définie afin de réaliser une œuvre où l'Archipel trouverait une bonne place. En parallèle, des actions en faveur de la population lui seraient demandées (interventions auprès des écoles, personnes âgées etc). Une bourse sera octroyée couvrant notamment la logistique (logement, transports).

- **Pilotage de l'Action 4.1 « Déployer un réseau de chaleur alimentant les bâtiments publics » (adoptée en mars)** : la SODEPAR porte le principal projet d'investissement privé du Schéma de Développement Stratégique. A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle centrale thermique le 25 novembre, le Président Directeur Général de la SODEPAR, Stéphane ARTANO, a détaillé ce projet qui a fait l'objet d'un appel d'offre



européen, répartis en 6 lots (stade dossier de consultation des entreprises réalisé en décembre/début janvier). Le marché prévoit la construction du réseau qui viendra puiser la chaleur à partir des échangeurs installés sur la nouvelle centrale thermique de Saint-Pierre, pour irriguer et chauffer une quarantaine de bâtiments énergivores. D'un coût estimé entre 9 et 10 millions d'euros, le réseau doit récupérer la chaleur perdue dans la production d'électricité par EDF pour irriguer des bâtiments publics. Une semaine avant l'ouverture de la COP 21, le PDG a rappelé que les économies de fuel pour les clients pourraient s'élever à 1,3 millions de litres par an, soit 3640 tonnes de CO2 évitées.



- **Elaboration et Pilotage de l'Action 5.1 « Engager un dispositif de mobilités formation tutorées » (adoptée en octobre)** : Cette fiche a été élaborée afin de promouvoir et d'accompagner la mobilité des jeunes en améliorant par la suite leur insertion dans l'Archipel à travers un programme professionnalisant. Elle est intégrée au projet pilote soumis dans le cadre de l'appel à projet de l'OCTA qui a été lancé fin 2015 (cf partie B2). La plateforme numérique FIER SPM serait un des outils pour développer le projet, en favorisant la diffusion d'information, les échanges à distance entre étudiants d'une part, et entre étudiants et leurs parrains/tuteurs référents d'autre part.
  
- **Elaboration et Pilotage de l'Action 5.2 « Valoriser et changer l'image de l'entrepreneuriat » (adoptée en octobre)** : Cette action est le principal résultat des séminaires innovation du 12 juin et du 1<sup>er</sup> octobre dans lesquels près de quarante acteurs du territoire se sont retrouvés sur la proposition (issue de la participation) de travailler sur l'entrepreneuriat comme principal levier du changement. Pour ce faire, l'action intègre d'une part, des actions de sensibilisation et de communication au service de l'innovation du territoire, et d'autre part, un travail de mise en réseau de compétences et des acteurs du financement. Un travail permettant de détailler les étapes de la mise en œuvre de cette FA a été réalisé en novembre 2015. Cette fiche action est par ailleurs au cœur du projet pilote innovation développé par la SODEPAR dans le cadre de l'appel à projet de l'OCTA. Les efforts se sont donc concentrés sur la conception du projet pilote qui développe et budgétise notamment les activités prévues dans cette fiche : plateforme numérique, appui au crowdfunding, concours innovation et conférence innovation.
  
- **Elaboration et Pilotage de l'Action 5.3 « Initier un processus de veille créative territoriale » (adoptée en octobre)** : La veille créative, plus globalement l'intelligence économique, sera développée également via la plateforme FIER SPM, dans le cadre

de la STI. Un premier travail de benchmark a été mené pour repérer les bonnes pratiques et outils existants. Un « groupe de réflexion veille » sera constitué pour détecter les nouvelles tendances susceptibles d'être reproduites ou développées à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **Elaboration et pilotage de l'Action 5.4 « Définir un Schéma Territorial Directeur de l'Aménagement du Numérique » (adoptée en octobre 2015) :** Cette action permettra d'élaborer un STDAN – Schéma Territorial Directeur de l'Aménagement du Numérique – pour la Collectivité. Le STDAN, élaboré en concertation avec l'ensemble des parties-prenantes, définira une feuille de route numérique pour favoriser le déploiement des réseaux de communication électroniques à haut débit sur le territoire. Après l'attribution du mandat à la SODEPAR et le recueil des éléments pour définir le cahier des charges, une nouvelle étape pourra être franchie une fois les progrès réalisés sur les appels d'offre lancés par la Collectivité Territoriale pour la connexion au très haut débit de l'archipel.

### 3. FINANCEMENT DU SDS PAR LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

#### 10ème FED : appui budgétaire général au SDS sur 2011-2015

Le Document Unique de Programmation (DOCUP) de Saint-Pierre-et-Miquelon pour le 10<sup>ème</sup> FED a été signé début mars 2011. Il s'agit d'un appui budgétaire de 20,6 millions d'euros à un premier plan d'action quadriennal du Schéma de Développement Stratégique (SDS). La convention de financement a été signée en septembre 2011, après qu'un terrain d'entente ait été trouvé sur le critère d'éligibilité des finances publiques. Fin 2015, la dernière tranche a été intégralement versée au budget de la Collectivité. Depuis l'automne 2014, la constitution de ce dossier a nécessité de nombreuses interventions de la SODEPAR pour la partie fixe (ex : coordination de la rédaction du rapport 2014 du SDS) et pour la partie variable (ex : réalisation de progrès suffisants pour l'indicateur pépinières par les partenaires du projet). Une fois l'ensemble des conditions respectées par la Collectivité Territoriale, la SODEPAR a pu finaliser le projet de requête pour la tranche transmise le 4 septembre à la Commission Européenne.





*Réunion du Président ARTANO avec le Commissaire MIMICA et le Préfet DEGOS*

### 11<sup>ème</sup> FED : appui budgétaire sectoriel au SDS sur 2016-2019

Lors du premier jour du 12<sup>ème</sup> forum PTOM-UE, la Commission Européenne avait annoncé une répartition indicative de l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> FED territorial (229,5 millions d'euros) : l'archipel s'est vu attribuer une dotation de 26,35 millions d'euros (+27% par rapport au 10<sup>ème</sup> FED), soit plus du double de la dotation sous le 9<sup>ème</sup> FED. Par ailleurs, les procédures du 11<sup>ème</sup> FED marquent un changement important pour les PTOM : la fin de l'appui budgétaire général oblige à privilégier la procédure d'appui budgétaire sectoriel. Autrement dit, la CT devait choisir un secteur bien défini pour programmer l'intégralité des 26,35 millions d'euros alloués. Après échanges au sein du Comité de suivi du SDS, puis avec les services de la Commission Européenne, le secteur « Tourisme Durable et Desserte Maritime » a été identifié.

Les deux premières étapes de programmation ont été franchies au premier semestre (fiche de synthèse et stratégie de réponse). Lors de la réunion tripartite du 2 juillet avec les PTOM et les Etats membres, la Commission Européenne a félicité Saint-Pierre-et-Miquelon qui était le seul territoire à avoir officiellement franchi 2 étapes sur 5 du processus de programmation du 11<sup>ème</sup> FED.

Au second semestre, la Commission Européenne a confirmé la recevabilité du dossier de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les étapes 3 et 4 relatives à l'identification du programme et l'éligibilité de principe à l'appui budgétaire. A la suite de deux réunions avec les services de la Commission Européenne, la SODEPAR a pu ensuite rédiger une première version du document d'action (ancien DOCUP) qui devra contenir tous les éléments contractuels nécessaires à une décision de financement et être validé à tous les niveaux de la Commission Européenne (DEVCO, interservices, Etats membres et Collège des Commissaires). Les progrès effectués permettent d'espérer le versement de la première tranche en 2016, dans la continuité des aides du 10<sup>ème</sup> FED.

## 4. INNOVATION ET NUMERIQUE

### Elaboration de l'axe stratégique 5 du SDS relatif à l'innovation

#### *Séminaire innovation du 12 juin 2015 : carte blanche pour innover*

Le programme européen « Stratégies Territoriales d'Innovation » prévoit un premier appel à projets européens du 10ème FED à partir de la fin 2015. Cette échéance à court terme constitue une opportunité pour l'archipel de catalyser sa capacité d'innovation. Ces ambitions doivent être structurées dans un plan d'action stratégique, décomposé en plusieurs étapes :

- définition des grandes orientations stratégiques en matière d'innovation ;
- identification des secteurs cibles ;
- réalisation d'un plan d'actions proposant un ou plusieurs objectifs par secteur ;
- test du plan d'actions par la mise en place d'expérimentations territoriales ;
- mise en place d'indicateurs pour évaluer la pertinence des phases d'expérimentation.

C'est pour répondre à ces questions que la SODEPAR a proposé une journée d'échanges et de co-production le vendredi 12 juin. Une vingtaine de participants (acteurs publics, éducation nationale, entreprises, secteur bancaire...) ont répondu à l'invitation. Les champs d'actions possibles pour les participants étaient très larges alors qu'aucun secteur d'intervention n'avait été prédéfini par la Collectivité.

Une introduction préliminaire a permis de rappeler les enjeux du SDS, avec un focus sur les énergies durables qui ont déjà fait l'objet de réunions et d'ateliers lors du 4ème trimestre 2014. La journée a par la suite alterné temps collectifs lors de la matinée pour faire un état des lieux sur les projets existants, et tables-rondes l'après-midi pour structurer la gouvernance de la future politique d'innovation. Le Directeur Général Délégué de la SODEPAR sera chargé de diriger cet axe innovation.

En fin de journée, un temps a été consacré à la restitution de chaque table-ronde thématique et à la méthodologie à adopter pour la mise en place et le suivi du projet.

Deux projets concrets se sont ainsi distingués lors des échanges :

- un dispositif d'accompagnement pour les projets professionnels des jeunes, qui faciliterait leur retour sur l'archipel, dans le cadre du volontariat ;
- un projet de valorisation de l'entrepreneuriat pour stimuler l'initiative privée.

Suite au séminaire, les projets identifiés ont ainsi été soumis pour commentaires aux participants sous forme de fiche-actions qui viendront enrichir le Schéma de développement Stratégique.

### *Finalisation et adoption des Fiches-actions sur l'entrepreneuriat et la jeunesse*

Le 1er octobre, une trentaine de participants se sont réunis à l'invitation de la SODEPAR pour finaliser les projets innovants de l'axe 5 du SDS « Stratégie d'innovation et expérimentations territoriales ». Des propositions de fiches-actions ont été transmises par l'agence de développement sur la formation professionnalisant des jeunes, sur la valorisation de l'entrepreneuriat ou encore le numérique. Ce séminaire de suivi aura permis que les propositions soient enrichies par une trentaine de représentants des secteurs publics et privés qui pourront contribuer au succès de ces initiatives et ainsi améliorer l'adéquation entre opportunités locales et vocations professionnelles.

Par la suite, en plus de l'axe stratégique sur l'innovation, quatre fiches action ont ainsi été rédigées et validées par le Comité de suivi du 22 octobre :

- 5.1 Engager un dispositif de mobilités tutorées,
- 5.2 Valoriser et changer l'image de l'entrepreneuriat,
- 5.3 Initier un processus de veille créative,
- 5.4 Définir un Schéma Territorial Directeur de l'Aménagement du Numérique (STDAN).

Déjà désigné comme « Directeur de l'innovation » (réfèrent de Bruxelles sur le dossier) par le Président du Conseil Territorial, le Directeur Général Délégué de la société a été désigné comme Directeur d'axe par le Comité de suivi du SDS. Sous réserve de financements des actions par l'Union Européenne et la Collectivité, il pilotera la mise en œuvre des actions opérationnelles par les chefs de projets (agents de la SODEPAR). Il sera plus généralement chargé de coordonner le processus de stratégie territoriale d'innovation au plan local. En collaboration avec les acteurs locaux, il mettra en place et présidera un Conseil de l'innovation, composé d'acteurs impliqués dans l'innovation, dont les organismes d'appui à l'entreprise, les organismes financiers et les décideurs politiques. Ce Conseil consultatif favorisera le consensus, la formulation puis la mise en œuvre de la stratégie territoriale d'innovation.

### *Préparation de la Stratégie territoriale d'innovation (format européen, 30 pages)*

Les gouvernements des PTOM ont reconnu la pertinence de l'innovation comme facteur clé de croissance économique. Le projet « Stratégies territoriales d'innovation » a été conçu à partir de l'intérêt et de l'engagement exprimés par les gouvernements des PTOM à améliorer leur développement en adoptant des principes en faveur d'une économie durable basée sur l'innovation.

La SODEPAR a souhaité orienter la STI sur l'entrepreneuriat et la jeunesse, l'objectif global étant de stimuler la création d'entreprise pour favoriser le dynamisme économique du territoire.

Pour décrire le programme global de la STI de l'archipel, le document de formulation de la Commission Européenne a été élaboré par la SODEPAR. Il a été demandé notamment :

- Une description de la méthodologie pour déterminer les thèmes choisis ;
- Une analyse détaillée de l'offre et la demande en matière d'innovation à SPM ;
- L'élaboration d'objectifs stratégiques et leur mise en œuvre, incluant des indicateurs-clés ;
- La politique de mise en œuvre et de gouvernance.

Le document de formulation a été transmis à la Commission Européenne avant la date du butoir du 14 janvier.

### *Préparation du projet pilote*

Pour la mise en œuvre et le financement de l'axe 5 du Schéma de Développement Stratégique, la SODEPAR s'est positionnée sur l'appel à projet lancé par l'Union Européenne dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED thématique sur l'innovation dans les Pays et Territoires d'Outre-mer. Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 1 500 000 euros pour 20 PTOM (montant maximum par projet : 200 000 euros).

Deux étapes ont été nécessaires pour répondre à l'appel à candidature :

#### 1- Validation de l'avant-projet-pilote par le Directeur de programme

Pour soumissionner à l'appel à projet innovation, la première étape exigée par la Commission Européenne était un avant-projet, soumis le 19 novembre. Le Directeur du programme européen désigné par l'association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA), a confirmé la recevabilité du projet rédigé par l'équipe de la SODEPAR. Appelée « concept note » ou note succincte, elle a permis de décrire dans un premier temps l'idée générale du projet pilote, incluant quatre objectifs spécifiques et décrivant précisément les groupes cibles et bénéficiaires finaux du projet.

#### 2- Elaboration du projet pilote FIER -SPM

Un travail de fonds a été mené par l'équipe de la SODEPAR pour répondre aux exigences de la Commission Européenne dans l'élaboration du projet pilote. Le principal résultat de cet approfondissement a été de proposer une plateforme numérique pour faire le lien entre les actions de la stratégie d'innovation. Intitulé « Forum des Initiatives Entrepreneuriales en Réseau de Saint-Pierre-et-Miquelon » ou « FIER SPM », ce concept intègre l'ensemble des activités prévues :

- \* Communiquer sur l'entreprenariat et valoriser les initiatives innovantes :
  - Activité 1/ Créer une plateforme numérique au service du projet- pilote « FIER SPM »

- Activité 2/ Organiser une conférence sur l'innovation
- Activité 3/ Organiser un concours de l'innovation
- \* Favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes :
  - Activité 4/ Engager un dispositif de mobilités tutorées
- \* Orienter le territoire vers un nouveau modèle d'accompagnement des initiatives privées :
  - Activité 5/ Coordonner un parcours unique pour les porteurs de projet innovants
  - Activité 6/ Expérimenter le financement participatif
- \* Initier un processus de veille créative territoriale :
  - Activité 7/ Mettre en place une intelligence économique territoriale.

Des indicateurs d'évaluation et de suivi ont été proposés pour chaque objectif et activité décrits dans le document.

Deux annexes ont également été jointes au formulaire :

- \* Un tableur détaillant le budget demandé : la SODEPAR s'est positionnée sur une demande de subvention s'élevant à 75 000 euros, qui servirait principalement au recrutement d'un chargé de mission (CDD de 18 mois de chef de projet innovation) ;
- \* Le cadre logique du projet, qui permet de présenter de façon synthétique la logique d'intervention du projet et la façon dont sont mesurés les résultats.

Les propositions de projets pilotes seront évaluées sur leur qualité, y compris le budget proposé. Cinq critères d'évaluation ont été retenus par la CE : l'excellence, l'efficacité et faisabilité de l'action, la durabilité de l'action, la capacité financière et opérationnelle, le budget et rapport coût-efficacité de l'action.

La note de concept a été transmise dans les temps auprès de la Commission Européenne. Le projet pilote définitif a été soumis le 15 janvier 2016 pour une réponse attendue de la CE en février.

### Participation aux réunions en lien avec l'innovation

#### *Participation aux ateliers innovation de l'Assemblée des Départements de France (ADF)*

La SODEPAR a participé à trois réunions techniques d'information/débat organisées par l'ADF sur le thème de l'innovation et du numérique :

- 1<sup>ère</sup> réunion le 3 juillet sur « la modernisation de l'action publique par le numérique » ;

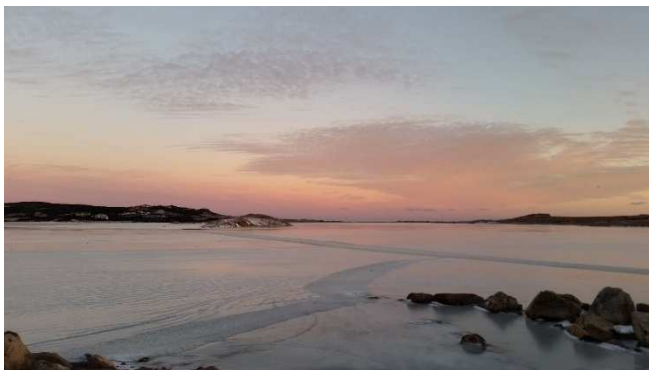
- 2<sup>ème</sup> réunion le 6 juillet sur « le Grand plan numérique pour l'école et les collèges » ;
- 3<sup>ème</sup> réunion le 10 juillet sur « les politiques territoriales d'innovation et les départements ».

Une cinquantaine de départements étaient représentés à chaque atelier. Les sessions ont permis à l'ADF de recenser les bonnes pratiques du réseau dans l'innovation numérique.

#### *Journée thématique « Habitat participatif », le 11/12/15*

La SODEPAR a assisté le 11 décembre à une journée d'information organisée par le réseau SCET sur le thème suivant : « Habitat participatif : nouveau levier de développement pour les aménageurs et bailleurs ». Des intervenants se sont succédés tout au long de la journée pour expliquer le concept (définition, cadre juridique, rôle des Collectivités...) et présenter des modèles concrets mis en place en milieu urbain (ex : Lille Métropole, Haute Savoie Habitat, Suisse...).

#### *Colloque « Les Outre-mer et le changement climatique », le 15/10/15*



A la demande de la Ministre qui a clôturé le colloque, le programme de la journée a été conçu pour mettre en avant et faire savoir dans le cadre de la COP 21, que les territoires ultra-marins font partie intégrante de la mobilisation nationale et internationale pour limiter et s'adapter aux effets du changement climatique.

Des élus (Président de la Polynésie Française, Député de la Nouvelle-Calédonie, Sénatrice de Saint-Pierre-et-Miquelon) et des experts (Ademe, Ministère de l'Ecologie, Université de la Réunion...) ont présenté leurs travaux et expériences afin que la voix des Outre-mer puisse être entendue dans les discussions et les échanges qui auront lieu à tous les niveaux.

# C. DEVELOPPEMENT EXOGENE ET COMMUNICATION

## 1. HYDROCARBURES

### Signature d'une autorisation préalable de prospection au sud de Saint-Pierre et Miquelon

Le vendredi 31 juillet, le Journal Officiel de la République Française a publié l'arrêté « accordant une autorisation de prospection préalable d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « APP Saint-Pierre et Miquelon », portant sur le sous-sol de la mer au large de Saint-Pierre et Miquelon, à la société MutilKlient Invest AS ».

Cette autorisation signée à la fois par le Ministre de l'Economie et des Finances Emmanuel Macron et la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie Ségolène Royal permet à MultiKlient Invest AS (MKI), une filiale à 100 % de la compagnie américaine Petroleum Geo-Services AS (PGS), d'inclure la ZEE française dans un vaste programme d'acquisition de données sismiques 2D prévu pour plusieurs années sur les Grands Bancs de Terre-Neuve.

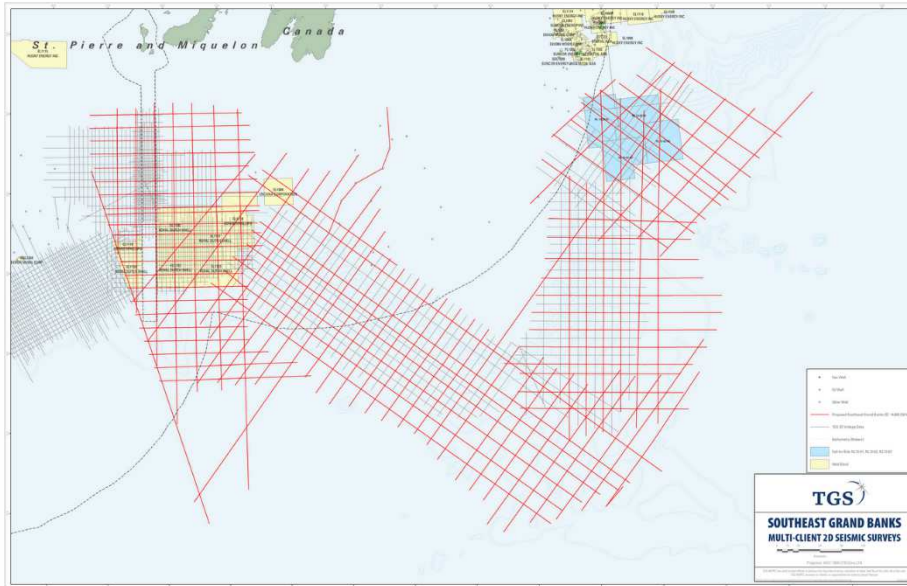
La campagne a débuté durant l'été 2015 en eaux canadiennes avec le navire de relevés sismiques Atlantic Explorer. Ce dernier a croisé dans les eaux françaises pendant 5 jours étalés sur 5 semaines. Le programme est mené par une entreprise sismique dont le métier est de collecter, traiter et interpréter des signaux sismiques pour les transformer en images des sous-sols selon un protocole très strict.

L'aboutissement favorable de ce dossier permettra l'acquisition de données dans la ZEE française au large de l'archipel comme le prévoit le Code des mines, et a bénéficié du soutien unanime des élus de Saint-Pierre et Miquelon, dans l'intérêt général de l'archipel.

PGS envisage une mission localement début 2016.



A noter qu'une seconde compagnie d'acquisition sismique, GX Technology, appartenant à ION Geophysical Corporation projette un programme de relevés sismiques au large de Saint-Pierre-et-Miquelon l'an prochain, après une campagne 2D dans le nord des Grand Banks en



2015.

L'*Environmental Manager* et le *Project Manager* de la compagnie se sont rendus à Saint-Pierre en janvier pour étudier cette éventualité.

## Projet Bunkering

### Objectifs

Depuis le 1er janvier 2015, les navires de commerce sont tenus d'appliquer la convention MARPOL qui rend obligatoire l'utilisation d'un carburant pauvre en soufre dans les zones *Sulphur Emission Control Areas* (SECA) mais plus coûteux que le diesel marin HFO (*Heavy Fuel Oil*) ou le MDO (*Marine Diesel Oil*). Le port de Saint-Pierre est l'un des premiers ports aux normes ISPS (*International Security Port Standards*) accessibles par les grands navires de commerce ayant traversé l'Atlantique et entrant dans la zone SECA de l'est atlantique.

### Nature du projet

Le projet consisterait à stocker à Saint-Pierre du carburant tel que le LSMGO (*Low-sulphur (<0.1%) Marine Gas Oil*) en vue de l'avitaillement des navires de commerce transatlantiques en quantités suffisantes pour la durée de leur voyage à l'intérieur de la zone SECA nord-américaine, avec un pétrolier basé à Saint-Pierre. Le projet est porté par Suncor, l'une des plus grosses sociétés canadiennes (\$40 milliards de CA en 2012). Suncor serait à la fois l'opérateur du projet et le premier client pour sa propre flotte d'une 10aine de navires naviguant entre les plateformes pétrolières offshore de Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse. Pour Suncor, l'intérêt du port de Saint-Pierre est double: 1 - le port étant situé en plein cœur de ses activités, un ravitaillement à partir de Saint-Pierre permet de minimiser la déviation de la route maritime de ses navires ; 2 – Saint-Pierre offre de plus, contrairement aux autres ports canadiens concurrents, la possibilité d'utiliser des équipages étrangers (3 fois moins coûteux qu'un équipage canadien), du fait de la loi canadienne sur le cabotage. En plus de sa



propre flotte, Suncor a indiqué pouvoir déjà compter sur des garanties d'achat de l'ordre de 60 000 tonnes annuelles).

#### *Intérêt pour SPM*

- \* Participer à la réduction des émissions atmosphériques de soufre et de particules fines ;
- \* Faire de Saint-Pierre le premier port station-service français de carburant propre distribuant d'abord du LSMGO en visant à terme la distribution de GNL (gaz naturel liquide) ;
- \* Un avitaillement possible en carburant propre et la disponibilité de services de remorquage pourraient rendre plus attractive l'escale à Saint-Pierre de paquebots (il y aurait 120 escales environ par an de paquebots à Halifax contre rarement plus d'une dizaine à Saint-Pierre) ;
- \* Favoriser l'implantation éventuelle du projet « Grand Port » ;
- \* Activité commerciale bienvenue pour la station de pilotage de Saint-Pierre ;
- \* Taxes portuaires ;
- \* Fournitures de provisions de bord, et de maintenance (radars, ...) ;
- \* Changements d'équipage.

#### *Projet « ship to ship transfers »*

##### *Contexte international*

Les Etats-Unis aspirent à l'indépendance énergétique. En octobre 2013, Le pays a produit plus de pétrole qu'il n'en a importé pour la première fois en près de 20 ans, grâce au boom du pétrole de schiste. L'un des premiers pays touchés par cette nouvelle politique énergétique est le Canada qui y exporte la quasi-totalité de ses exportations au travers d'un vaste réseau terrien d'oléoducs. Il devient évident que le Canada doit trouver de nouveaux marchés et rapprocher son pétrole et son gaz naturel des voies maritimes afin de les exporter vers de nouveaux marchés.

##### *Nature du projet*

Il s'agit de transférer au large des côtes de SPM le pétrole d'un navire de type « Aframax » (200 à 260m – transportant environ 850 à 900 000 barils), en provenance de Montréal vers un navire de capacité de 2 millions de barils environ de type *Very Large Crude Carriers* (VLCCs), qui transporterait ce pétrole vers les marchés mondiaux. Le VLCC resterait sur zone 4 à 5 jours. Les opérations pourraient se dérouler d'abord tous les 2 mois, puis mensuellement, voire une fois par semaine d'ici 2 à 3 ans.

Ce projet est porté par Suncor, tout comme le projet de bunkering. Une réunion de lancement s'est tenue le 17 décembre 2014 à St. John's, TNL (Canada) en présence de

Suncor, Canship Uglan, Transport Canada, la SIMEC la SODEPAR, et l'Administration des Affaires Maritimes de Saint-Pierre et Miquelon. Une autre réunion de suivi a eu lieu le 24 mars 2015 avec Suncor, la SODEPAR, l'Administration des Affaires Maritimes de Saint-Pierre et Miquelon, et l'Oil Spill Response Limited américain.

L'intérêt de l'escale à Saint-Pierre pour la compagnie est de minimiser la déviation de la route maritime du VLCC, bénéficiant d'une zone abritée (vents, courants, glace), et de pouvoir utiliser un équipage étranger, 3 fois moins coûteux qu'un équipage canadien. Les retombées locales autres que celles citées plus haut pour le bunkering sont la fourniture de provisions de bord, de service de maintenance (radars, ...), les changements d'équipage, et la possibilité de lever une taxe sur les transbordements.

## 2. REPRESENTATION DE L'ARCHIPEL AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE L'OCTA

Dans le cadre de la convention avec la Collectivité Territoriale, la SODEPAR représente l'Archipel auprès des institutions européennes et au sein de l'association des Pays et Territoires d'Outre-mer (OCTA).

### Réunions tripartites et comité exécutif de l'OCTA

L'association des Pays et Territoires d'Outre-mer est pilotée par un comité exécutif composé de 9 membres issus de différents PTOM et présidé par la représentante de Sainte-Hélène. Saint-Pierre et Miquelon a poursuivi sa participation au sein du Comité exécutif de l'OCTA qui s'est réuni une à deux fois par mois.

Par ailleurs, les réflexions en groupes de travail thématiques se sont poursuivies afin notamment de préparer et organiser :

- \* la journée d'information OCTA en octobre,
- \* élaborer et valider la Déclaration commune de l'énergie qui doit être signée lors du 14<sup>ème</sup> Forum PTOM-UE organisé à Bruxelles du 23 au 26 février
- \* examiner et valider le plan de travail du Bureau de l'OCTA pour le premier semestre 2016
- \* organiser un évènement avec le Partenariat Global des Îles (GLISPA) dans le cadre de la COP21
- \* préparer la Conférence Ministérielle et le Forum.

## Réunions tripartites Commission européenne/Etats membres/PTOM

La Commission Européenne a organisé des réunions tripartites :

- le 14 janvier (consacrée à la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED et au 13<sup>ème</sup> forum PTOM-UE) ;
- le 2 juillet et le 23 septembre, notamment pour faire le point sur l'évolution du 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED au sein des PTOM (Saint-Pierre-et-Miquelon a été félicité à ces occasions) ;
- Le 18 novembre, en préparation de la déclaration conjointe sur l'énergie et du 14<sup>ème</sup> forum PTOM-UE.

La CE a présenté un projet de document intitulé « Déclaration conjointe de l'énergie » qui vise dans un premier temps les pays de l'ACP. Ce document a trois objectifs : améliorer le dialogue politique, augmenter la coordination et affirmer son engagement en vue de la COP21. Entre 15 et 20 déclarations sont en préparation pour la Conférence. La CE a proposé par la suite d'étendre la Déclaration commune aux PTOM, dont la signature prévue en marge de la COP21 permettra d'offrir une plus grande visibilité politique des PTOM et de l'OCTA. Saint Pierre et Miquelon s'associera au projet.

Les réunions ont également permis de présenter le programme BEST 2.0 qui a pour but de mettre en œuvre un dispositif européen pour la biodiversité des outre-mer doté de financements pérennes. Financé par la Commission Européenne et auquel contribue le Comité français de l'UICN, le programme prévoit une dotation de 8 millions d'euros pour la période 2015-2020. Les subventions seront octroyées sous la forme de deux appels à projets prévus en 2015 et 2016.

## Forum des Pays et Territoires d'Outre-mer/Union Européenne et Conférence ministérielle des PTOM (février 2015)

Le gouvernement des Îles Vierges Britanniques a accueilli du 23 au 27 février le 13<sup>ème</sup> forum entre les Pays et Territoires d'Outre-mer et l'Union Européenne.

Cette série de réunions à haut niveau comprenait également la Conférence Ministérielle annuelle de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) et des réunions dédiées aux régions et à chaque PTOM. Les délégations ont pu s'entretenir avec le nouveau Commissaire européen au développement, M. Neven MIMICA. L'Archipel était représenté par le Président de la Collectivité et la SODEPAR. Le Premier Ministre de Curacao a par ailleurs été élu à la tête de l'association et sera chargé de superviser l'organisation de la prochaine Conférence Ministérielle à Bruxelles début 2016 (la Vice-Présidence a été confiée à Aruba).



Après négociations, les PTOM ont unanimement décidé de consacrer le FED thématique à la lutte contre le changement climatique et à l'énergie durable. Les Outremer des trois océans pourront bénéficier de ce fonds, qui devrait être doté de 16 à 18 millions d'euros. Des appels à projets permettront de financer les meilleures propositions dans les prochaines années.

#### [Sommet des Ministres de l'énergie des PTOM \(16&17 juin 2015\)](#)

Le premier Sommet des Ministres de l'énergie a été organisé les 16 et 17 juin à Bruxelles. Il a donné lieu à la signature d'une feuille de route sur les énergies durables au niveau des PTOM pour soutenir la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et l'augmentation de l'efficacité énergétique.

Les énergies durables ont été identifiées comme un domaine de coopération spécifique entre les PTOM et l'Union Européenne dans le cadre de la décision d'association outre-mer 2013. Le FED Régional sera consacré pour une large partie à ce secteur.

En marge du Sommet s'est tenue une Conférence Ministérielle extraordinaire le 17 juin qui a permis de valider le Plan stratégique intérimaire 2015-2020 de l'OCTA, bâti autour de trois piliers : le dialogue politique, les partenariats stratégiques et le développement durable.

Les délégués se sont également engagés à assurer la durabilité du travail accompli dans le cadre du projet d'assistance technique à l'OCTA sous le 10<sup>ème</sup> FED en mobilisant la réserve financière constituée avec les cotisations annuelles versées par les membres depuis la Conférence ministérielle de 2008, ainsi que d'autres ressources propres de l'organisation, en vue de mettre sur pied un secrétariat à Bruxelles pendant le deuxième semestre de 2015.



La structure pérenne du secrétariat sera déterminée par la stratégie finale de l'OCTA, qui sera approuvée lors de la 14<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle prévue début 2016.

#### Participation à la journée d'information de l'OCTA et à la Conférence de M. Ponga

La journée d'information de l'OCTA a eu lieu le 20 Octobre au Parlement Européen à Bruxelles sur le thème suivant : "Les PTOM des Pôles aux tropiques : promotion d'une croissance durable".

Cette journée a permis de mettre en avant les priorités actuelles de l'OCTA et des PTOM, particulièrement dans le contexte de l'adoption récente du Plan Stratégique Intérimaire de l'OCTA 2015-2020, du 11<sup>e</sup> programme thématique du FED, de la signature de la feuille de route sur les énergies renouvelables dans les PTOM en juin 2015, de la décision sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et de la marche à suivre pour la COP21 en décembre 2015.

Elle a été suivie d'un événement organisé au Parlement Européen par le Député européen Maurice Ponga, intitulé « Favoriser les partenariats dans l'Outre-Mer européen », avec la présence entre autres de la Ministre de l'Outre-mer.

#### Groupe de travail sur les services financiers

La SODEPAR a assisté en tant qu'observateur à la dernière réunion du groupe de travail sur les services financiers. Plusieurs mesures du « Plan d'action pour une fiscalité juste et efficace » établi par la Commission Européenne ont été abordées lors de la réunion, notamment dans le cadre de la plateforme de la bonne gouvernance fiscale, reconduite en 2015.

La SODEPAR restera attentive sur l'élaboration des critères standardisés qui seront créés pour définir une liste européenne des juridictions non-coopératives.

#### Comité de suivi sur le partenariat UE/PTOM français

Présidé par le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le comité a permis d'échanger sur l'assistance financière de l'UE envers les PTOM français (mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED et programmation du 11<sup>ème</sup> FED, programme ERASMUS+, BEST 2.0) ainsi que sur la période post-Cotonou (élaboration d'une position commune pour répondre à la consultation publique de l'UE). Deux autres points d'information ont été abordés : le prochain forum UE-PTOM et l'Année Européenne du développement.

#### Statut européen de l'archipel

Dans le contexte des échanges publics qui se sont tenus sur la question du statut de l'Archipel, notamment sur les dispositions de la loi organique de la République Française, la SODEPAR a publié une note relative au statut européen. Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie

des 26 Pays et Territoires d'Outre-mer associés à l'Union Européenne, une relation avec le continent bien différente de celle des régions ultrapériphériques, telles que les Départements d'Outre-mer. Le choix d'être intégré ou associé à l'Union Européenne a de multiples impacts, notamment sur la fiscalité, les droits de douanes ou encore les fonds européens dont le territoire bénéficie. En revanche, d'un point de vue juridique, le choix du statut européen est déconnecté du fait que l'archipel soit couvert par l'article 73 de la constitution (relative aux départements d'outre-mer) ou par l'article 74 (relative aux Collectivités d'Outre-mer). A fortiori, les dispositions de la loi organique relative au statut de l'archipel n'influent pas sur le statut de PTOM, défini dans la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

La note démontre de manière synthétique tout l'intérêt de conserver le statut de PTOM pour Saint-Pierre-et-Miquelon, tant pour son projet territorial de développement (dotations avantageuses du Fonds Européen de Développement) que son autonomie douanière (perception locale des droits de douanes etc.), ou encore de son autonomie fiscale (une introduction de la TVA contribuerait à la cherté de la vie).

Suite à la publication de cette note, SPM 1<sup>ère</sup> a effectué une interview du Responsable des Affaires Européennes pour vulgariser les principales analyses et recommandations du document. Par la suite, lors de son édition télévisée de mars qui prévoyait une interview du Conseiller d'Etat, Laurent OLLEON, chargé d'analyser la proposition statutaire de collectivité unique, SPM 1<sup>ère</sup> a repris dans un reportage les principaux avantages et inconvénients du statut européen, concluant de manière liminaire à l'intérêt de conserver le statut de PTOM. A ce stade du débat, la question du statut européen semble avoir été dissociée de celle de la collectivité unique, dans l'intérêt de l'Archipel.

### 3. PROMOTION DE L'ARCHIPEL ET COMMUNICATION

#### Promotion / Relations publiques

##### Salon gastronomique de l'Outre-mer – Paris – 7 au 9 février

Le Comité Régional du Tourisme et l'antenne parisienne de la SODEPAR représentaient Saint-Pierre et Miquelon à l'occasion de la première édition du salon gastronomique de l'Outre-mer.

Une très belle surprise en termes de fréquentation, des milliers de visiteurs franciliens ont fait le déplacement pour découvrir les spécialités culinaires ultramarines. Le stand de Saint-Pierre et Miquelon, exotique parmi les autres destinations présentes, a remporté un vif succès.



Des dégustations de produits locaux, préparées par le chef Philippe Pupier, étaient proposées : produits fumés, rillettes de crabes des neiges, liqueur des îles.... Au vu du succès de la manifestation, une 2ème édition est d'ores et déjà programmée en 2016 avec l'organisation d'un concours de meilleur ouvrier ultramarin, peut-être une opportunité pour nos jeunes étudiants en métiers de bouche, de montrer leur savoir-faire.

#### ■ Salon du livre de Paris – 20 au 23 mars 2015

La SODEPAR représentait Saint-Pierre et Miquelon pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive au Salon du livre de Paris. Les portes du parc des expositions de la porte de Versailles se sont refermées lundi 23 mars après quatre jours intensifs pour les éditeurs et les auteurs présents durant la manifestation. Une belle vitrine pour Saint-Pierre et Miquelon qui a vu défiler sur son espace de nombreuses personnalités.

Outre des séances de dédicaces, une table-ronde s'est tenue avec Jacqueline LE HORS-NICOLE, invitée avec d'autres auteurs ultramarins afin de présenter son ouvrage sur l'espace consacré à l'outre-mer. La participation à ce salon a notamment été une belle opportunité pour les auteurs présents de poursuivre les prises de contact avec le milieu médiatique.

#### ■ Festival « Etonnants Voyageurs » - St-Malo- 23 au 25 mai 2015

La SODEPAR représentait Saint-Pierre et Miquelon à l'occasion de la 25<sup>ème</sup> édition du festival littéraire « Etonnants voyageurs », qui s'est tenu à Saint-Malo du 23 au 26 mai derniers.

Une 2ème participation pour l'Archipel, qui a accueilli sur son espace cinq auteurs locaux, présents pour des séances de signature durant les trois jours de la manifestation.



Certains d'entre eux ont participé à la table « Regards croisés sur Saint-Pierre et Miquelon », une opportunité de promotion de l'archipel à travers les ouvrages des auteurs présents. Cette table-ronde a accueilli un public venu en nombre afin de découvrir ce petit bout de France en Amérique du Nord.

Ce fut l'opportunité pour la SODEPAR d'évoquer les commémorations du bicentenaire du rattachement à la France, tant auprès des visiteurs du salon qu'auprès des organisateurs, afin que la prochaine édition d'Etonnants Voyageurs puisse être une nouvelle opportunité de favoriser la promotion de l'Archipel. A noter que pas moins de 80 titres ont été vendus, une réussite à l'image d'un salon qui a bénéficié d'une belle couverture médiatique.

*Photo : équipe St-Pierre et Miquelon sur le stand de la SODEPAR au festival Etonnants Voyageurs.*

#### ■ Salon International du livre d'Ouessant - 22 au 26 août 2015

Saint-Pierre et Miquelon était invité d'honneur du Salon International du livre insulaire d'Ouessant. De nombreux écrivains et artistes avaient fait le déplacement sur l'île bretonne afin de présenter leurs productions et ainsi promouvoir l'Archipel à travers la littérature, la photographie, le cinéma ou encore la musique.



Dans un cadre plus formel, une visio-conférence s'est tenue, réunissant Denis Palluel, le Maire d'Ouessant ainsi que des spécialistes ouessantins de l'environnement d'un côté, et Bernard BRIAND, Vice-Président du Conseil Territorial et les Directeurs des Pôles économie, environnement et tourisme de l'Archipel de l'autre. Des expériences pourraient être

mises en commun notamment sur l'énergie et l'environnement. L'Archipel pourrait d'ailleurs être invité à assister aux prochaines réunions de l'association des îles du Ponant.

#### ■ Campus Outre-Mer – 5 septembre

Cette journée aura permis aux étudiants ultramarins de faciliter leurs démarches en ayant la possibilité de trouver sur place, toutes les informations utiles à leur rentrée scolaire et universitaire.

La SODEPAR était présente à travers un stand sur lequel il était possible d'obtenir des informations mises à disposition par le service des affaires scolaires du Conseil Territorial.



Le Ministère de l'Outre-mer avait également lancé le « prix des Océans », décerné à six étudiants originaires de l'Outre-mer et considérés comme particulièrement méritants. Ils ont été sélectionnés par un jury de représentants d'associations d'étudiants, de représentants



d'entreprises et des Collectivités (dont un agent de la SODEPAR) parmi 80 candidatures. Noémie LENORMAND, jeune étudiante de Saint-Pierre et Miquelon a remporté un des six prix, la récompensant pour son parcours.

#### ■ Soutien à la promotion de St-Pierre et Miquelon – Election Miss SPM

Depuis plusieurs années la SODEPAR soutient le comité miss SPM dans la préparation de l'élection de sa Miss (achat et expédition des robes, accessoires etc) et dans le cadre de la représentation du comité auprès de la société Miss France.

En 2015, Saint-Pierre et Miquelon a élu une miss. Un agent de la SODEPAR l'a accueilli sur Paris la veille de sa prise en charge par la société Miss France afin de la préparer (relations avec la presse, robe traditionnelle etc). Ce même agent a également effectué le déplacement à l'occasion de l'élection du 19 décembre afin de soutenir la représentante de l'archipel à l'élection miss France 2016.

#### ■ Agence de promotion des cultures de l'Outre-mer

A la demande du Conseil Territorial, la SODEPAR continue sa participation aux ateliers de travail (une fois par mois minimum) pour la rédaction du projet de charte de coopération des territoires ultra marins, ainsi qu'aux Conseils d'Administration et à l'Assemblée Générale. Il a été demandé à la direction de l'agence de proposer un projet de charte dans les meilleurs délais afin que le dossier avance plus rapidement ainsi qu'une adhésion de tous les territoires d'outre-mer.

D'autre part, un important travail de rassemblement et transmission d'informations a été effectué dans le cadre de la mise en ligne de leur site internet pour la promotion des cultures d'Outre-mer.

#### ■ CNER

La SODEPAR est représentée au sein de la structure à l'occasion des réunions organisées par la Fédération des Agences de Développement Economique : AG, CA, club marketing territorial, club des communicants.

#### ■ Célébrations 2016

La SODEPAR a aidé l'association Célébrations 2016 dans le cadre de leurs réunions de travail sur Paris en mars (Atout France, mise en relation avec journalistes nationaux notamment).

Il avait également été proposé à l'association de travailler avec la SODEPAR à la participation du salon « Etonnants Voyageurs » de mai (afin de préparer et lancer le festival littéraire qui se tiendra en 2016 dans l'archipel). Des problèmes de financement n'ont pas permis ce déplacement. Cependant, des contacts ont été pris auprès des organisateurs du festival afin que nous puissions travailler ensemble sur l'édition 2016 et mettre l'Archipel à l'honneur à l'occasion de la 26<sup>ème</sup> édition d'Etonnants Voyageurs.

## Communication

### ■ Consultation identité visuelle et charte graphique

Dans le cadre de ses actions de communication externe, l'agence de développement souhaite moderniser son image en se munissant d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique (NB : actuellement, la société ne dispose pas de logo propre, elle utilise de manière non appropriée le label SPM depuis plusieurs années).

L'objectif premier est de permettre à la société d'être reconnue comme un acteur essentiel du développement, de l'animation économique et de la valorisation du potentiel de Saint-Pierre et Miquelon dans le domaine de l'énergie durable.

Une consultation a donc été lancée auprès de plusieurs agences de communication, qui ont travaillé sur le projet avec comme support un cahier des charges précis et clair sur les attentes de la SODEPAR.

### ■ Publication d'articles

Le service communication a pour mission d'informer le public grâce à l'animation de son site internet avec la publication d'actualités, de communiqués et d'articles.

- \* Schéma de Développement : Saint-Pierre et Miquelon passe à la vitesse supérieure - *décembre*
- \* Succès pour le 10ème FED! - *décembre*
- \* La SODEPAR prête à investir 10 millions d'euros dans l'énergie durable - *novembre*
- \* ZOOM SDS : des moyens nouveaux au service de l'entrepreneuriat ! - *novembre*
- \* Schéma de Développement 2015-2020 : le plan d'action adopté à l'unanimité - *octobre*
- \* Le territoire mobilisé sur l'entrepreneuriat et la jeunesse - *octobre*
- \* 1ère semaine de l'Europe : l'Espagne à l'honneur – *octobre*
- \* La SODEPAR au 1er campus outre-mer - *septembre*
- \* BEST 2.0 : une nouvelle enveloppe de l'Union Européenne pour la diversité des Pays et Territoires d'Outre-mer - *septembre*

- \* Saint-Pierre et Miquelon, invité d'honneur du salon du livre insulaire d'Ouessant du 22 au 26 août - *septembre*
- \* Saint-Pierre et Miquelon à la journée Campus outre-mer  
Ministère de l'outre-mer – Paris – samedi 5 septembre - *septembre*
- \* Saint-Pierre et Miquelon, invité d'honneur du salon du livre insulaire d'Ouessant  
Programme des dédicaces - *août*
- \* Signature d'une autorisation préalable de prospection au sud de Saint-Pierre et Miquelon – *août*
- \* Schéma de Développement Stratégique : 4 actions d'intérêt général labellisées – *juillet*
- \* 11ème FED : 26 millions d'euros en voie de programmation pour l'Archipel – *juillet*
- \* Saint-Pierre et Miquelon/Ouessant : les plus occidentales des terres françaises - *juin*
- \* Séminaire innovation : priorité à la jeunesse et l'entrepreneuriat ! – *juin*
- \* Festival littéraire Etonnants Voyageurs, une magnifique ouverture vers le monde pour Saint-Pierre et Miquelon – *juin*
- \* La SODEPAR représentera Saint-Pierre et Miquelon au festival littéraire "Etonnants voyageurs" de Saint-Malo du 23 au 25 mai - *mai*
- \* Schéma de Développement Stratégique : 14 actions d'envergure validées - *mars*
- \* Saint-Pierre et Miquelon au salon du livre de Paris : retour sur une belle aventure pour les auteurs de l'Archipel – *mars*
- \* Forum Pays et Territoires d'Outre-Mer / Union Européenne : 16 millions d'euros contre le changement climatique – *mars*
- \* Saint-Pierre et Miquelon participera au salon du livre de Paris du 20 au 23 mars prochains - *mars*
- \* Point d'étape sur le Schéma de Développement Stratégique : après les oraux, les écrits - *février*
- \* Saint-Pierre et Miquelon au 1er salon gastronomique de l'outre-mer sous le patronage de Babette de Rozières – *février*
- \* Statut européen de l'Archipel : un faux débat - *février*
- \* Saint-Pierre et Miquelon au 1er salon gastronomique de l'Outre-Mer - Paris - 7 au 9 février – *janvier*

#### *En bref*

- 27 communiqués de presse et articles publiés,
- 10 brèves,
- 3 lettres d'information (juillet à décembre)
- **9546 sessions**
- **23 318 pages vues** (+20.16% de visites dû au nombre plus important d'articles publiés)
- Pics de visites lors des jours de mises en ligne d'articles.

## ■ Presse /médias

Le service communication gère les relations presse et travaille en collaboration avec les journalistes et producteurs en amont des séjours sur l'Archipel (mise en réseau, contact, mise à disposition de documentation, informations pratiques, voyage...).

## Audiovisuel



\* Le film réalisé par Patrick Viret « La forme des îles » au « Le carré des arts » a été diffusé à Paris pendant un mois et dans plusieurs villes de Province. La SODEPAR avait participé à ce projet (réseau, contacts etc) et a contribué à sa promotion (site internet, mailing etc).

\* En 2014, une équipe de télévision s'est rendue dans l'archipel afin d'y tourner un documentaire d'une durée de 2 heures, diffusé en mars 2015 sur France Ô.

Cette équipe, menée par le réalisateur Lionel Boisseau, est revenue dans l'Archipel durant l'été 2015 afin d'y tourner 3 nouveaux documentaires :

- Célébrations 2016 ;
- L'Acadie et Saint-Pierre et Miquelon ;
- Les changements climatiques à St-Pierre et Miquelon.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de faire le point sur la préparation des scripts (réseau, contacts, logistique...).

## Projets

« **Faut pas rêver** » : Arnaud Blin, grand reporter de France 3 (contact du réseau SODEPAR) et son équipe ont en projet de venir dans l'Archipel en septembre 2016 afin de réaliser un sujet sur les Acadiens.

Olivier Pekmazian, réalisateur, sera à Saint-Pierre et Miquelon en mars 2016 afin de tourner un **documentaire historique sur l'archipel** avec comme thème principal l'identité St Pierraise et Miquelonnaise, à travers l'histoire des anciens, la prohibition, la pêche, les exodes... tout ce qui a construit l'identité des îliens. Diffusion courant 2016 sur France ô.

## ■ Réalisation de matériel de promotion

Il était nécessaire de renouveler le matériel de promotion datant de 2005. La SODEPAR a fait appel à une graphiste originaire de l'archipel pour concevoir ce nouveau stand parapluie.





# Rapport

## Archipel Développement

1<sup>er</sup> semestre 2016





# Préambule

**Alors que la Collectivité Territoriale et Archipel Développement ont lancé la mise en œuvre du second plan d'action quinquennal du Schéma de Développement Stratégique 2015-2020, la société a modernisé son rapport d'activité.**

En s'inspirant des recommandations des administrateurs et des meilleures pratiques, Archipel Développement propose un rapport plus concis, précisant les principales orientations et centré sur les réalisations concrètes. A titre d'illustration, le rapport d'activité présentera les progrès enregistrés dans l'élaboration et la mise en œuvre des fiches-actions du Schéma de Développement Stratégique sur lesquelles la société aura contribué de manière importante.

Pour le lecteur qui recherche plus d'information, le rapport d'activité pourra être progressivement adapté en fonction des attentes du Conseil d'Administration.

A noter que la société a fonctionné en sous-effectif au 1<sup>er</sup> semestre 2016, compte tenu du non-renouvellement des CDD pour restaurer ses réserves, et engager l'investissement du réseau de chaleur avec une situation financière renforcée. Le Directeur Général Délégué a assuré l'intérim du Directeur du Développement Economique, ainsi que le suivi des dossiers gérés par les chargés de mission.



## SOMMAIRE

<b>A. Présentation de la société .....</b>	<b>2</b>
1. Stratégie, opportunités et valeur ajoutée d'Archipel Développement.....	2
2. Orientations pour 2016 .....	3
3. Organigramme de la société .....	5
<b>B. Activités 2016 : Archipel Développement, un acteur central du Schéma de Développement Stratégique et de l'innovation.....</b>	<b>6</b>
1. Elaboration du plan d'action 2015-2020 et coordination du SDS.....	6
2. Eléments marquants en 2016 sur les projets confiés .....	8
3. Financement du SDS par le Fonds Européen de Développement.....	18
4. Innovation et Numérique .....	18
<b>C. Développement exogène et communication .....</b>	<b>21</b>
1. Projet de distillerie à Saint-Pierre.....	21
2. Hydrocarbures .....	22
3. Représentation de l'archipel auprès de l'Union Européenne et de l'OCTA .....	24
4. Promotion de l'archipel et communication (en lien avec la fiche 3.4) .....	26



# A. PRESENTATION DE LA SOCIETE

## 1. STRATEGIE, OPPORTUNITES ET VALEUR AJOUTEE D'ARCHIPEL DEVELOPPEMENT

### ***Analyse stratégique financière***

Les ressources financières d'Archipel Développement sont principalement constituées de la convention de développement avec la Collectivité Territoriale qui en fait le véritable bras économique et international de Saint-Pierre-et-Miquelon. La SODEPAR est de facto le principal outil de l'exercice de la compétence développement économique du Conseil Territorial. Dès lors, la santé financière d'Archipel Développement repose d'abord sur la mise en œuvre effective de la convention de développement qui garantit son équilibre budgétaire. Une plus grande indépendance financière pourrait être acquise par la société à travers le projet de réseau de chauffage. Un succès réduirait à terme la dépendance de la SEM au Conseil Territorial et ouvrirait potentiellement de nouveaux développements dans le secteur de l'énergie durable.

### ***Une opération de construction en propre, le département aménagement en fin de vie***

Au-delà de la construction du réseau de chaleur, il convient d'être prudent sur la possibilité de se voir confier des opérations d'aménagements pour deux raisons principales :

- réduction de la commande publique : peu d'opérations nouvelles malgré la bienveillance du Maire de Saint-Pierre et du Président du Conseil Territorial, ceux-ci disposant des outils (services techniques, SPL) pour réaliser leurs opérations ;
- sécurité juridique : la SEM ne protège pas suffisamment les décideurs dans l'attribution des marchés, en comparaison avec d'autres modes de mise en œuvre.

### ***La valeur ajoutée d'Archipel Développement dans la politique économique du territoire***

Au service des axes de développement de la Collectivité, Archipel Développement peut faire jouer sa valeur ajoutée sur 4 dimensions:

- **International** : la capacité de mobiliser les fonds européens contribue à l'investissement de la Collectivité et sa stabilité budgétaire ;
- **Innovation** : le Comité de suivi du SDS a confié à Archipel Développement la direction de l'axe « stratégie d'innovation » du SDS ;
- **Ingénierie** : depuis 2009, la capacité d'ingénierie d'Archipel Développement a été indispensable pour l'élaboration d'un projet territorial qui coordonne les initiatives et les acteurs ;

- **Investissement** : avec le soutien de l'ADEME, elle dispose d'une opportunité de mettre en œuvre le réseau de chaleur, un projet d'envergure pour les énergies vertes.

## 2. ORIENTATIONS POUR 2016

Par action, les principales activités pour 2016 seront les suivantes:

### **Action 4.1 (Réseau de chaleur)**

- Attribution des marchés de construction en cas d'appel d'offre fructueux ;
- Supervision des travaux du prestataire THEL-ETB ;
- Attribution du marché de maintenance avec le prestataire THEL-ETB.

### **Action 1.4 (appui à l'émergence de projet), et les 4 actions de l'axe innovation**

- Obtention de crédits pour le recrutement courant 2016 d'un CDD de 16 mois comme chargé d'innovation, chef de projet de 5 fiches-action ;
- En cas de crédits disponibles : Création de la plateforme numérique, organisation de la conférence innovation, lancement du concours, mise en place de réseaux jeunes – entrepreneurs – diaspora etc. (cf. activités B4).

### **Action 2.4 (Renforcer le positionnement du territoire sur le segment du tourisme d'affaires)**

- Suivi de l'étude en lien avec la Chef de projet sur le marketing territorial ;
- Missions des experts prévues en juin et à l'automne.

### **Action 3.2 (Initier la semaine de l'Europe)**

- Organisation de l'événement la semaine du 9 mai, relations media, mise en lumière des réalisations de l'Union Européenne ;
- Suivi des initiatives avec les partenaires culturels (Musée de l'Arche, Education Nationale).

### **Action 3.4 (Promouvoir la culture et l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon en métropole)**

- Participation au Salon de la gastronomie, Salon du livre de Paris, Salon Etonnants Voyageurs ;
- Charte graphique et identité visuelle avec le prestataire choisi ;
- Refonte du site Internet.

### **Action 3.5 (Créer une résidence d'artistes)**

- Conception de l'appel d'offre en accord avec les règles de marché public ;
- Constitution du jury ;
- Premier appel à projet et attribution de bourses pour des projets en 2016.

### **Autres**

#### ***Hydrocarbures et investisseurs***

Archipel Développement est identifiée comme un acteur clé dans le secteur des hydrocarbures et pour les investisseurs extérieurs. Elle continuera à suivre le dossier de PGS sur l'acquisition des données sismiques (mission prévue au premier trimestre), et restera disponible en cas d'opportunités confirmées sur le bunkering et le transbordement de pétrole, alors que le développement du « Grand Port » (et des activités de remorquage/sécurité maritime adaptées) reste incertain. Archipel Développement collabore avec des investisseurs potentiels et suit activement les commissions locales d'appui aux entreprises.

#### ***Patrimoine : Hangar Air Saint-Pierre***

- En plus du marché de maintenance, environ 85k€ de frais de réparation et mise aux normes sont prévus en 2016. Il s'agira de suivre ces travaux dans l'hypothèse où la société conserve ce patrimoine au-delà du 30 juin.
- Sur la base d'un montage juridique renforcé, un nouvel accord pourrait être trouvé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une période à définir.

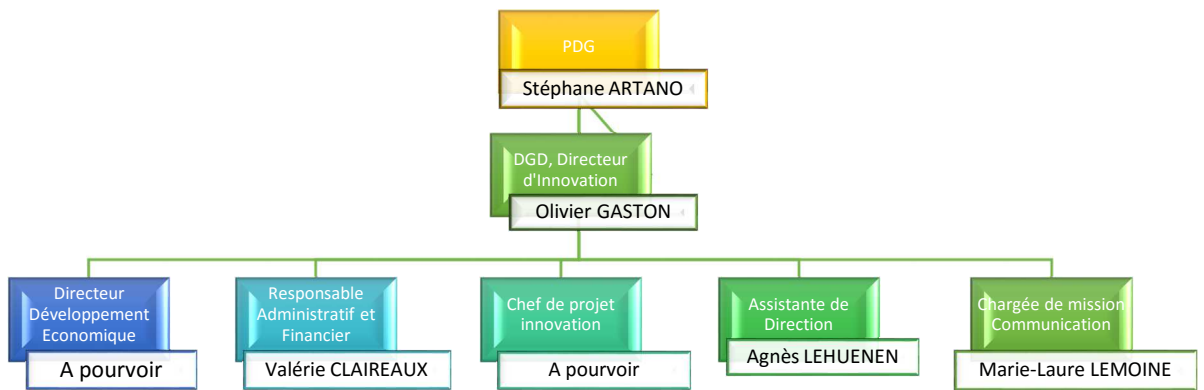
#### ***Fonctions transverses***

Au niveau des fonctions transversales de la société, outre l'aspect communication traité sous la fiche 3.4, la représentation des affaires européennes sera poursuivie notamment au travers du dossier prioritaire de la mobilisation du FED. L'objectif serait la signature de la convention de financement d'ici la fin de l'année. Comme sous le 10<sup>ème</sup> FED, Saint-Pierre-et-Miquelon reste le PTOM le plus avancé dans les procédures de programmation.

Archipel Développement va devoir réduire la voilure sur le suivi de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer, au moins entre mars et août. Compte tenu des marges budgétaires et d'une année relativement creuse en terme de coopération, Saint-Pierre-et-Miquelon sera moins présent aux réunions mensuelles du Comité Exécutif et aux réunions des groupes de travail lorsqu'elles ne présentent pas d'enjeux particuliers pour l'archipel. Après des années d'investissement important au service des PTOM, le suivi des affaires européennes se concentrera donc sur le Fonds Européen de Développement, les ateliers thématiques en lien avec les responsables de la CT (ex : atelier changement climatique début février), et le programme innovation sous réserve de succès à l'appel à projet.



### 3. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE



# B. ACTIVITES 2016 : ARCHIPEL DEVELOPPEMENT, UN ACTEUR CENTRAL DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE ET DE L'INNOVATION

## 1. ELABORATION DU PLAN D'ACTION 2015-2020 ET COORDINATION DU SDS

### ***Rappels 2016 sur le SDS***

Dans le cadre de son mandat, Archipel Développement a développé une capacité d'ingénierie sur l'élaboration du projet économique de la Collectivité Territoriale, incluant une stratégie d'innovation. Dès 2008, l'agence de développement avait été sollicitée sur l'élaboration du Schéma de Développement Stratégique 2010-2030 dans le cadre d'une très large concertation : le SDS. Cette capacité d'ingénierie d'Archipel Développement, a été redéployée en 2014 et 2015 pour décliner un programme opérationnel 2015-2020, puis coordonner la mise en œuvre.

Parmi les améliorations pour ce nouveau plan d'action, on soulignera :

- Des parties stratégiques, qui reprennent les grands axes de la politique à l'horizon 2030, mais de manière plus ciblée pour plus d'efficacité :

Axe 1 : Attractivité de l'Archipel pour les investisseurs

Axe 2 : Tourisme Durable et Desserte Maritime

Axe 3 : Culture et Développement

Axe 4 : Energie Durable

Axe 5 : Stratégie d'Innovation et Expérimentations Territoriales

- La création de comités de pilotage pour chaque axe : Archipel Développement porte 10 actions réparties sur tous les axes, elle est invitée à cet effet aux différents comités de pilotage qui se réunissent tous les mois (exemples : axe 2 dirigé par le DGS de la Collectivité, axe 5 dirigé par le DGD d'Archipel Développement) ou tous les 2 mois.

- Les fiches-actions opérationnelles constituent une amélioration clé du plan d'action 2015-2020, en définissant le contenu des actions, les responsables et les partenaires, ainsi que les étapes de la mise en œuvre, et enfin, le budget et les indicateurs. La définition claire des actions programmées renforce la visibilité des réalisations, du SDS, et la coordination des activités entre les chefs de projets et avec les instances de pilotage.

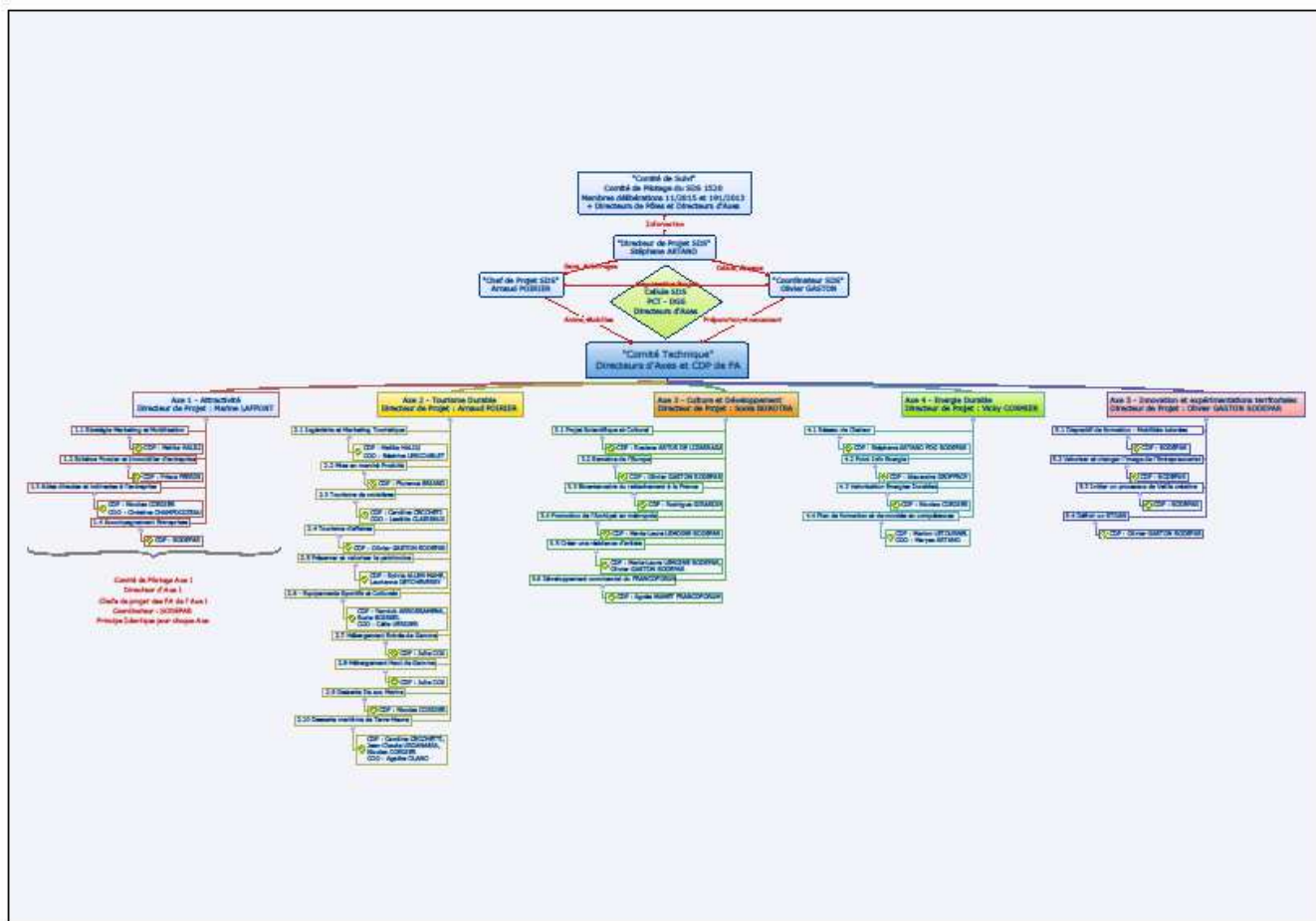
Les 5 axes stratégiques et les 28 actions opérationnelles ont été successivement adoptés lors des comités de suivi du SDS organisés en mars, juin et octobre 2015, qui ont également permis de nommer les chefs de projet. Le Conseil Territorial a adopté le programme pour 2015-2020 en décembre 2015, un engagement fort à double titre :

- en tant que financeur, y compris à travers le Fonds Européen de Développement;
- en tant que Collectivité en charge du développement économique, qui mobilise plus de 20 chefs de projet à travers les axes stratégiques.

#### Une mise en œuvre enclenchée

En phase de mise en œuvre, le rôle de coordination d'Archipel Développement nécessite de :

- mettre en œuvre certains projets : Archipel Développement porte 10 fiches-actions réparties sur les 5 axes ;
- centraliser l'information avec le Directeur Général des Services de la CT;
- assurer la cohérence et la synergie des initiatives ;
- définir avec la Collectivité Territoriale les conditions de pilotage, effectuer des recommandations méthodologiques ;
- appuyer les chefs de projet dans la mise en place des actions.



## 2. ELEMENTS MARQUANTS EN 2016 SUR LES PROJETS CONFIES

Si l'année 2015 marquait la transition entre la phase d'élaboration du programme d'action et le lancement de sa mise en œuvre, l'année 2016 donne l'opportunité de concentrer les efforts sur l'exécution des projets. Cette section présente brièvement l'action et les progrès accomplis. Pour le détail du contenu des fiche-actions adoptées par le Comité de suivi et le Conseil Territorial, on pourra se référer à l'annexe de la délibération (pages 76 à 176 sur [www.jo-spm.fr/doc\\_jo/DELIB2015-0304.pdf](http://www.jo-spm.fr/doc_jo/DELIB2015-0304.pdf)).

### Axe 1 : Attractivité

- Elaboration et Pilotage de l'Action 1.4 « Orienter le territoire vers un nouveau modèle d'accompagnement des initiatives privées » (adoptée en octobre 2015)

Elle a pour objectif, la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement d'entreprise avec la CACIMA, qui a compétence dans le domaine de l'accompagnement des entreprises. La coordination sera gage de cohérence et d'efficacité dans l'accompagnement, en faisant jouer les expertises et les valeurs ajoutées des partenaires du développement. Cette action a été



reliée aux projets innovants sur la mobilisation des jeunes et le soutien à l'entrepreneuriat. Archipel Développement a travaillé avec la CACIMA le contenu de cette FA. Cette concertation (organisations de réunions les 20 octobre 2015 et 5 janvier 2016 en amont des comités de suivi du SDS) a permis de faire évoluer le concept de nouveau modèle vers la notion de portail unique qu'incarnerait la plateforme numérique « FIER SPM » ou Forum des Initiatives Entrepreneuriales en Réseau. Le DGD a sollicité la CACIMA en mai pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> séminaire innovation en juin, et ainsi favoriser des initiatives coordonnées. Archipel Développement a continué à informer pleinement la Chambre de Commerce des progrès réalisés sur ses initiatives dans les champs d'activité partagés, dans l'espoir que des canaux de communication à deux sens favorisent la complémentarité.

## ***Axe 2 : Tourisme durable***

### **■ Pilotage de l'Action 2.4 « Renforcer le positionnement du territoire sur le segment du tourisme d'affaires » (adoptée en mars 2015)**

Le but de cette action est d'analyser le potentiel du segment du tourisme d'affaires. Elle est proposée sous forme d'une étude qui évoluerait sur un plan d'action dédié, en fonction de l'étude de marché et des recommandations. L'étude a été fusionnée avec l'assistance technique sur le marketing territorial (FA 1.1) pour plus de synergies. Des réunions ont pu être organisées avec la Commission européenne fin 2015 et mi-janvier 2016, pour finaliser le cahier des charges. Après la sélection des deux experts, l'étude a été lancée à la mi-avril, avec une première mission de 3 semaines en juin 2016 pour la phase de diagnostic / étude de marché.

M. de LARA, expert retenu précédemment sur une mission innovation, a été sélectionné comme chef de projet. Par ailleurs, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Sud Pays Basque, M. de LARA représente un élément clé pour piloter le projet au regard de sa maîtrise des questions relatives aux stratégies territoriales de communication et d'innovation. Il est secondé par M. James Mc GREGOR sur



la partie tourisme d'affaires, un natif du Canada qui bénéficie d'une longue expérience sur le secteur touristique. Archipel Développement a accueilli le chef de projet pour le début de la mission (12 juin), organisé les RDVs pour les experts (du 13 juin au 5 juillet), tenu des points de coordination fréquents avec le chef de projet, et participé aux réunions de coordination avec la CT (30 juin). Le premier livrable (phase 1 : diagnostic) est attendu fin juillet. Sur cette base, il

devra être confirmé/infirmé si le volet tourisme d'affaires de l'étude se poursuit pour les phases 2, 3 et 4, ou si le territoire choisit de développer le tourisme d'agrément dans un premier temps. L'assistance technique sur le marketing territorial sera menée sur les phases suivantes dans tous les cas, phases qui concernent la stratégie, le plan d'action et l'accompagnement de sa mise œuvre.

### ***Axe 3 : Culture et Développement***

#### **▪ Pilotage de l'Action 3.2 « Initier la Semaine de l'Europe » (adoptée en mars 2015)**

La semaine de l'Europe doit permettre le renforcement du sentiment d'appartenance à l'Union Européenne et la valorisation des réalisations. Organisée la semaine du 9 mai 2016 (date officielle de la semaine de l'Europe), il a été choisi d'en faire un événement aussi populaire que possible et aussi informatif que nécessaire. Le thème retenu avec les élus pour cette première édition est celui de l'Espagne, pays dont les liens avec l'Archipel sont anciens et toujours vivants. Cette action a bénéficié de la qualité des contributions du Musée de l'Arche (succès de l'exposition sur la pêche espagnole avec plus de 400 visiteurs en une semaine) et du CCS (deux soirées flamenco avec un taux de remplissage moyen supérieur à 90%). Archipel Développement s'est attelé à étoffer un programme qui contenait des événements quotidiens avec, dans l'ordre :

- une soirée cinématographique à Miquelon (projection de « Ocho Apellidos Vascos ») ;
- une promotion du programme Erasmus auprès des Terminales du Lycée (filières générales) ;
- une soirée tapas à Saint-Pierre (et sensibilisation au vote aux élections européennes) ;
- une information audiovisuelle sur les projets financés par l'UE (reportage SPM 1<sup>ère</sup> avec interview du Président).

Conformément à l'objectif fixé, 6 initiatives sont donc à dénombrer lors cette première semaine



de l'Europe. Que ce soit au niveau des organisateurs, des participants, des élus, les retours ont été unanimes sur l'intérêt de cette manifestation. On peut également noter un appétit pour davantage d'événements dansants/festifs, à prévoir en temps voulu avec les associations intéressées pour les organiser. Après ce premier

succès, le comité de pilotage de l'axe 3 a donc recommandé, au Comité de suivi du SDS,

l'organisation de prochaines semaines de l'Europe à 18 mois d'intervalle soit à l'automne 2017 et en mai 2019, ce qui tombera juste avant les prochaines élections européennes. L'espacement des éditions permet de maintenir l'intérêt, planifier les événements suffisamment à l'avance (notamment pour les expositions muséographiques), limiter les coûts et la charge de travail, tout en optimisant le calendrier par rapport aux échéances électorales.

■ **Pilotage de l'Action 3.4 « Promouvoir la culture et l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon en métropole » (adoptée en octobre)**

L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine de Saint-Pierre et Miquelon et accroître la visibilité de l'Archipel et de ses artistes.

- Salon de la gastronomie des outre-mer – *12 au 15 février - Paris*

Archipel Développement représentait Saint-Pierre et Miquelon au salon de la gastronomie de l'Outre-mer ; une manifestation qui s'est conclue en beauté avec la victoire du jeune St-Pierrais Fabien Disnard au concours Le trophée de Babette. La promotion des produits gastronomiques locaux a permis à quelques enseignes nationales (épiceries fines notamment) de découvrir ces produits et de s'intéresser à leur commercialisation.

- Salon du livre de Paris - *17 au 20 mars*

La chargée de communication a répondu présente à l'invitation du Ministère des outre-mer sur l'espace qui lui était consacré. Plusieurs écrivains ont fait le déplacement jusqu'au parc des expositions de la porte de Versailles et plus particulièrement sur le stand d'Archipel Développement afin de rencontrer le public, dédicacer leurs ouvrages et participer à la table ronde « A la découverte de Saint-Pierre et Miquelon ».

- Festival littéraire Etonnants Voyageurs de Saint-Malo



La société a participé au festival littéraire « Etonnants Voyageurs » de Saint-Malo avec, en particulier, une matinée consacrée à Saint-Pierre et Miquelon et la diffusion du film de Patrick VIRET « La forme des îles ». Cette diffusion a été suivie d'un débat sur la littérature de Saint-Pierre et

Miquelon. Plusieurs auteurs, ainsi que l'auteur-compositeur Henri LAFITTE, avaient fait le déplacement, en hommage aux célébrations qui ont lieu dans l'archipel durant toute cette année.

- o Les 30 ans de la FEDOM

Archipel Développement, en la présence de son Président Stéphane ARTANO, participait le 20 mai au trentième anniversaire de la FEDOM (Fédération des Entreprises d’Outre-Mer) avec un stand sur lequel était présenté un échantillon de la diversité économique et culturelle de Saint-Pierre et Miquelon : produits gastronomiques locaux, artisanat, livres...

FICHE ACTION 3-4 – Promouvoir la culture et l’identité de Saint-Pierre et Miquelon		
Indicateurs	2015	2016 (sur 6 mois)
Nombre de documentaires radio et audiovisuels européens	19	20 Dont une journée spéciale Saint-Pierre-et-Miquelon le 19 juin sur la chaîne nationale France ô
Nombre de livres vendus	107	116

A noter que ces années exceptionnelles bénéficient de la commémoration du bicentenaire.

- **Pilotage de l’Action 3.5 « Créer une résidence d’artistes » (adoptée en octobre):** L’Archipel, qui connaît un déficit de notoriété, a l’opportunité de valoriser le concept de résidence d’artistes. Les œuvres artistiques intéressent les grands médias et sont souvent relayées par les chaînes de télévision, la presse, la radio, de plus en plus internet et les consommateurs. Dans le cadre du SDS, le Comité de suivi (Etat, Conseil Territorial, Mairies...) a donc confié à la société le soin de créer une résidence d’artistes à Saint-Pierre-



et-Miquelon. Elle est conçue comme un espace pouvant accueillir un ou plusieurs artistes ayant pour objectif un travail de recherche et de création dans plusieurs domaines artistiques : musique, écriture, arts plastique, photographie... Une des

spécificités de ce projet consiste à donner la liberté aux artistes pour le choix du lieu de vie et de création (le marché public permet d'octroyer des bourses pour les défrayer). La Mairie de Saint-Pierre travaille en parallèle à un projet de résidence d'artiste qui se situerait en pleine complémentarité avec de nombreuses synergies possibles.

Les actions des chefs de projet (le DGD et la chargée de communication) ont été les suivantes :

- Sélection des disciplines artistiques, à savoir l'écriture et la musique ;
- Rédaction, présentation et validation d'une note présentant les détails du projet au comité de pilotage de l'axe 3 ;
- Rédaction et validation du projet de marché public, finalisé ensuite avec le service juridique de la Collectivité Territoriale (financeur à 100% pour le premier appel à projets) ;
- Annonce du projet de résidence au niveau national début juin (sur France Inter par le Président et sur France 2 par le DGD) ;
- Sollicitation de personnalités reconnues localement dans leur discipline pour participer au jury ;
- Présentation du projet à l'occasion du 3<sup>ème</sup> séminaire innovation ;
- Réunion de coordination avec le Maire de Saint-Pierre et son Adjointe pour asseoir les principes d'une communication en bonne intelligence sur les initiatives sœurs du comité de suivi du SDS et de la Mairie de Saint-Pierre ;
- Recherches sur les aides déjà existantes pour les artistes locaux.

L'avis d'appel à projets pourra être lancé en juillet 2016 pour une sélection des artistes à l'automne pour des séjours organisés entre décembre 2016 et juin 2017.

#### ***Axe 4 : Energie durable***

- **Pilotage de l'Action 4.1 « Déployer un réseau de chaleur alimentant les bâtiments publics » (adoptée en mars)**

Archipel Développement porte le principal projet d'investissement privé du Schéma de Développement Stratégique. A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle centrale thermique le 25 novembre, le Président Directeur Général d'Archipel Développement, Stéphane ARTANO, a détaillé ce projet qui a fait l'objet d'un appel d'offre européen, répartis en 6 lots (stade dossier de consultation des entreprises réalisé en décembre 2015/début janvier 2016). Le marché prévoit la construction du réseau qui viendra puiser la chaleur à partir des

échangeurs installés sur la nouvelle centrale thermique de Saint-Pierre, pour irriguer et chauffer une quarantaine de bâtiments énergivores. D'un coût d'un peu plus de 10 millions d'euros, le réseau doit récupérer la chaleur perdue dans la production d'électricité par EDF, pour irriguer des bâtiments publics. Lancé avec l'appui de THEL-ETB, le marché a été fructueux mais a été contesté en référé par la société Bâtibois. L'audience s'est tenue le 22 juin et le tribunal a débouté la société demanderesse le 20 juillet, ouvrant ainsi la voie à la notification du marché, une fois la décision effectivement reçue par la partie défenderesse.

- **Contribution à l'Action 4.3 « Valoriser le potentiel des énergies renouvelables » (adoptée en mars):** Alors que les élus ne pouvaient pas se rendre au 2<sup>ème</sup> sommet sur l'énergie durable de l'Association des Pays-et-Territoires d'Outre-mer (14 et 15 juin), le Président du Conseil Territorial a demandé au DGD de la SODEPAR de conduire la délégation de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce sommet avait été organisé en partenariat avec l'IRENA, Agence Internationale pour le développement des Energies Renouvelables, qui a effectué un diagnostic sur le développement de ces énergies au niveau des PTOM. Saint-Pierre-et-Miquelon reste en retard sur ce secteur par rapport aux PTOM, principalement en raison d'efforts prioritaires tournés sur l'efficacité énergétique et le réseau de chaleur. Cette stratégie peut se révéler judicieuse dans un territoire froid, voir plus efficace pour réduire les émissions de gaz à effets de serre. Au-delà de l'échec de l'expérience à Miquelon, elle laisse cependant un potentiel important pour développer les énergies renouvelables (éolien etc).

#### ***Direction de l'axe 5 : Stratégie Territoriale de l'Innovation***

A la suite de séminaires participatifs de co-construction des actions innovantes, quatre fiches actions ont été élaborées par Archipel Développement puis validées par le Comité de suivi du 22 octobre 2015. La Direction de l'axe a par ailleurs été confiée au Directeur Général Délégué d'Archipel Développement, ainsi confirmé dans son rôle de Directeur d'Innovation, interlocuteur de Bruxelles sur cette thématique où l'association des PTOM est très active. Les 4 actions déjà validées sont les suivantes, et pourraient être financés par l'Union Européenne, en plus de l'enveloppe territoriale consacrée au tourisme et à la desserte maritime.

#### ▪ **Action 5.1 « Engager un dispositif de mobilités formation tutorées »**

Cette fiche a été élaborée afin de promouvoir et d'accompagner la mobilité des jeunes en améliorant par la suite leur insertion dans l'Archipel à travers un programme professionnalisant. Elle est intégrée au projet pilote soumis dans le cadre de l'appel à projet de l'OCTA en janvier 2016 (cf page suivante).

### ▪ **Action 5.2 « Valoriser et changer l'image de l'entrepreneuriat »**

Cette action est le principal fruit des séminaires innovation du 12 juin et du 1<sup>er</sup> octobre 2015 dans lesquels près de quarante acteurs du territoire se sont retrouvés sur la proposition (issue de la participation) de travailler sur l'entrepreneuriat comme principal levier du changement. Pour ce faire, l'action intègre d'une part, des actions de sensibilisation et de communication au service de l'innovation du territoire, et d'autre part, un travail de mise en réseau des compétences et des acteurs du financement. Un travail permettant de détailler les étapes de la mise en œuvre de cette FA a été réalisé en novembre 2015. Cette fiche action est par ailleurs au cœur du projet pilote innovation développé par Archipel Développement dans le cadre de l'appel à projet de l'OCTA. Les efforts se sont donc concentrés sur la conception du projet pilote et le suivi du processus de sélection. La subvention de l'Union Européenne permettrait de recruter un chef de projet.

### ▪ **Action 5.3 « Initier un processus de veille créative territoriale »**

La veille créative, plus globalement l'intelligence économique, sera développée également via la plateforme FIER SPM, dans le cadre de la STI. Un premier travail de benchmark a été mené pour repérer les bonnes pratiques et outils existants. Un « groupe de réflexion veille » sera constitué pour détecter les nouvelles tendances susceptibles d'être reproduites ou développées à Saint-Pierre-et-Miquelon.

### ▪ **Action 5.4 « Définir un Schéma Territorial Directeur de l'Aménagement du Numérique »**

Cette action permettra d'élaborer un STDAN – Schéma Territorial Directeur de l'Aménagement du Numérique – pour la Collectivité. Le STDAN, élaboré en concertation avec l'ensemble des parties-prenantes, définira une feuille de route numérique pour favoriser le déploiement des réseaux de communication électroniques à haut débit sur le territoire. Après l'attribution du mandat à Archipel Développement, et le recueil des éléments pour définir le cahier des charges, une nouvelle étape peut être franchie maintenant que les marchés ont été attribués par la Collectivité Territoriale pour la construction et l'exploitation du câble (juillet 2016). Il s'agit de préciser la source de financement (CT ou UE), et de rédiger le cahier des charges.

- Préparation de la Stratégie territoriale d'innovation (format européen, 30 pages) – décembre 2015/janvier 2016

Les gouvernements des PTOM ont reconnu la pertinence de l'innovation comme facteur clé de croissance économique. Le projet « Stratégies territoriales d'innovation » a été conçu à partir de l'intérêt et de l'engagement exprimés par les gouvernements des PTOM à améliorer leur développement en adoptant des principes en faveur d'une économie durable basée sur l'innovation.



Archipel Développement a souhaité orienter la STI sur l'entrepreneuriat et la jeunesse, l'objectif global étant de stimuler la création d'entreprise pour favoriser le dynamisme économique du territoire.

Pour décrire le programme global de la STI de l'archipel, le document de formulation de la Commission européenne a été élaboré par Archipel Développement. Il a été demandé notamment :

- Une description de la méthodologie pour déterminer les thèmes choisis ;
- Une analyse détaillée de l'offre et la demande en matière d'innovation à SPM ;
- L'élaboration d'objectifs stratégiques et leur mise en œuvre, incluant des indicateurs-clés ;
- La politique de mise en œuvre et de gouvernance.

Le document de formulation a été validé par le Comité de suivi du SDS du 13 janvier 2016, puis transmis à la Commission européenne.

➤ Préparation du projet pilote (80 pages) – décembre 2015/janvier 2016



Pour la mise en œuvre et le financement de l'axe 5 du Schéma de Développement Stratégique, Archipel Développement s'est positionnée sur l'appel à projet lancé par l'Union Européenne dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED thématique sur l'innovation dans les Pays et Territoires d'Outre-mer. Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 1 500 000 euros pour 20 PTOM (montant maximum par projet : 200 000 euros).

Après la validation de l'avant-projet-pilote par le Directeur de programme le 19 novembre 2015, il

restait à finaliser le projet pilote FIER –SPM.

Un travail de fonds a été mené par l'équipe d'Archipel Développement pour répondre aux exigences de la Commission européenne dans l'élaboration du projet pilote. Le principal résultat de cet approfondissement a été de proposer une plateforme numérique pour faire le lien entre les actions de la stratégie d'innovation. Intitulé « Forum des Initiatives Entrepreneuriales en Réseau de Saint-Pierre-et-Miquelon » ou « FIER SPM », ce concept intègre l'ensemble des activités prévues :

1. Communiquer sur l'entrepreneuriat et valoriser les initiatives innovantes :
  - Activité 1/ Créer une plateforme numérique au service du projet- pilote « FIER SPM »
  - Activité 2/ Organiser une conférence sur l'innovation
  - Activité 3/ Organiser un concours de l'innovation
2. Favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes :
  - Activité 4/ Engager un dispositif de mobilités tutorées
3. Orienter le territoire vers un nouveau modèle d'accompagnement des initiatives privées :
  - Activité 5/ Coordonner un parcours unique pour les porteurs de projet innovants
  - Activité 6/ Expérimenter le financement participatif
4. Initier un processus de veille créative territoriale :
  - Activité 7/ Mettre en place une intelligence économique territoriale.

Des indicateurs d'évaluation et de suivi ont été proposés pour chaque objectif et activité décrits dans le document. Le projet pilote a ensuite été transmis le 15 janvier 2016, avec divers documents administratifs, un budget et « un cadre logique », véritable synthèse de projet européen.

➤ Processus de sélection et contractualisation

Les propositions de projets pilotes ont été évaluées sur leur qualité, y compris le budget proposé. Cinq critères d'évaluation ont été retenus par la CE : l'excellence, l'efficacité et faisabilité de l'action, la durabilité de l'action, la capacité financière et opérationnelle, le budget et rapport coût-efficacité de l'action.

Sur les 28 avant-projets soumis, 12 propositions ont été retenues en avril, dont le projet pilote d'Archipel Développement. Suite à des demandes de modifications, l'OCTA a confirmé en mai que le projet pilote était admis. Cependant, en juin, Archipel Développement a été informé officieusement à l'occasion d'une mission à Bruxelles que la procédure de sélection n'était pas validée par la Commission européenne, obligeant un changement de procédure pour l'ensemble des projets pilotes des PTOM. Alors que seuls 42% des projets devraient bénéficier d'un financement, l'obtention d'une subvention pour le projet pilote FIER SPM restait cependant probable, avec la perspective d'une contractualisation en septembre.

### 3. FINANCEMENT DU SDS PAR LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

#### *11<sup>ème</sup> FED : appui budgétaire sectoriel au SDS sur 2016-2019*

Lors du premier jour du 12<sup>ème</sup> forum PTOM-UE, la Commission européenne avait annoncé une répartition indicative de l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> FED territorial (229,5 millions d'euros) : l'archipel s'est vu attribuer une dotation de 26,35 millions d'euros (contre 12,4 M€ alloués en 2001 sous le 9<sup>ème</sup> FED). Après échanges au sein du Comité de suivi du SDS, puis avec les services de la Commission européenne, le secteur « Tourisme Durable et Desserte Maritime » a été identifié pour concentrer les fonds européens. Les premières étapes de programmation ont été franchies courant 2015, et la Commission européenne avait alors félicité officiellement Saint-Pierre-et-Miquelon.

A la suite de réunions fin 2015 avec les services de la Commission européenne, Archipel Développement a pu ensuite entrer dans la dernière ligne droite avec la rédaction du document d'action début 2016 (5<sup>ème</sup> étape sur 7), stratégie contenant également les éléments contractuels nécessaires à une décision de financement (6<sup>ème</sup> étape sur 7). Elle permettra la signature de la convention de financement (contrat, dernière étape). Le document d'action est l'étape la plus lourde car elle doit être validée dans les instances les plus hautes de la Commission européenne (DEVCO, consultation interservices, validation des Etats membres puis Collège des Commissaires). Lors d'une réunion fin février 2016, DEVCO a validé le document d'action, ce qui a permis de lancer la consultation interservices en juin, également avec succès. La décision de financement est donc prévue pour septembre.

La validation du programme en faveur de Saint-Pierre-et-Miquelon a fait l'objet d'un article en février et a été médiatisée en mars, en marge de la visite de Marine Le Pen. La Présidente du Groupe ENL (Europe des Nations et des Libertés) au Parlement européen, prône pour la France un référendum sur la sortie de l'UE, alors que le FED représente un tiers des investissements de la Collectivité, soit environ 2000 euros par ménage et par an. Ayant accepté de recevoir Mme Le Pen, les élus du Conseil Territorial ont sollicité la présence d'Archipel Développement pour mettre en lumière les intérêts du statut. SPM 1<sup>ère</sup> a par ailleurs demandé au Directeur Général Délégué d'intervenir en plateau le lendemain de l'interview de Marine Le Pen, l'occasion de rappeler le partenariat stratégique et vital avec l'Union Européenne.

### 4. INNOVATION ET NUMERIQUE

Fin 2015, la Collectivité Territoriale a sollicité Archipel Développement pour identifier les mesures de mise en œuvre de la fiche du Contrat de Développement Etat Collectivité Territoriale (CDECT) 2015-2018 relative au développement numérique (chef de projet : Marine

LAFFONT). Un million d'euros ont été budgétés pour favoriser le passage du tissu économique à l'ère numérique. Si les objectifs et les moyens financiers étaient bien définis, restait à préciser les dispositifs à mettre en place pour accompagner les acteurs du changement.

Au regard de la nécessité d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles, Archipel Développement a pu mobiliser un expert européen pour une quinzaine de jours grâce au programme Stratégies Territoriales d'Innovation (STI) de l'association des PTOM (financement européen). Après avoir identifié trois experts disponibles et compétents pour cette mission, la sélection s'est faite en lien étroit avec le Directeur du programme européen.

M. DE LARA, par ailleurs Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Sud Pays Basque en charge des questions d'innovation, a ainsi été retenu en janvier 2016. Suite à une réunion de démarrage fin janvier rassemblant la CT (Marine Laffont), des agents d'Archipel Développement, le Directeur du programme STI et l'expert, ce dernier a programmé une mission à Saint-Pierre la semaine du 7 mars. Sur le conseil de M. DE LARA (qui a dirigé la pépinière d'entreprises du numérique du Pays Basque), le choix a été fait de sortir de la seule question du numérique pour avoir une approche plus générale de mesures concrètes en matière d'innovation, qui viendraient enrichir l'axe 5 du SDS Archipel Développement, et alimenter la réflexion sur le STDAN. Archipel Développement a organisé les rendez-vous, participé aux travaux avec la CT, et le DGD a échangé quotidiennement avec l'expert qui a produit ses recommandations le mois suivant. Compte tenu de son expérience dans le domaine de la communication territoriale et de sa prestation, l'expert a également été retenu par la Commission européenne comme chef de projet dans le cadre de l'assistance technique sur le marketing territorial (FA 1.1) et du tourisme d'affaires (FA 2.4 traitée ci-dessus). Valorisation du Francoforum et du projet de pépinière (pour évoluer sur un Fablab), écosystème médiatique pour « FIER SPM » et chèques numériques, ses recommandations sont schématisées dans le visuel « smart island » ci-après.



**SMART ISLAND**

O.C.T.A. // Territorial Strategies for Innovation

## SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Mission expertise TIC (STE023) - 2016

8 recommandations pour inscrire l'Archipel dans une stratégie de "Smart Island"

SÉMINAIRE INNOVATION - 24 JUIN 2016



# C. DEVELOPPEMENT EXOGENE ET COMMUNICATION

## 1. PROJET DE DISTILLERIE A SAINT-PIERRE

En décembre 2015, l'Assistante de Direction a informé le Directeur Général Délégué d'un projet d'investissement porté par deux Bourguignons (sans lien avec le projet de Belle-Île évoqué dans notre rapport 2013). Plus tôt en 2015, Archipel Développement avait demandé aux porteurs de projet un business plan établi sur la base des coûts métropolitains, alors que ceux-ci avaient effectivement le choix de développer une distillerie de whisky en Bourgogne ou à Saint-Pierre.



Il faut noter le peu d'intérêt suscité à la base pour ce projet pour certains interlocuteurs locaux. Parmi les raisons de ce scepticisme, on peut citer que l'archipel n'a pas accueilli d'implantations d'entreprises depuis la crise des années 1990, l'échec d'une distillerie lancée par des porteurs de projets locaux en 1993, ou encore des idées et projets avortés de brasserie ou de production de vodka, voire de whisky (2005, 2013).

Dans le domaine du whisky, un secteur en sous-capacité de production au niveau mondial, avec la croissance de la consommation portée par l'Asie et des marchés de niche, la métropole compte aujourd'hui une vingtaine de distilleries, dont les principales se trouvent en Bretagne (Warenghem, 200 000 cols) et en Lorraine (Rozelieures, 80 000 cols). La production de Lorraine a bénéficié d'une première médaille d'or pour un whisky français au concours des spiritueux de Bruxelles, un projet suivi par l'un des porteurs de projet.

Le Directeur Général Délégué a rapidement rencontré les porteurs de projet en janvier à Paris. Le potentiel de la distillerie de whisky premium (business plan sur 200 000 bouteilles produites par an, 6 millions d'euros de chiffres d'affaires à horizon 10 ans) en lien avec l'histoire centenaire de la Prohibition est rapidement apparu, avec un intérêt combiné avec le marketing territorial et le développement touristique. La valeur intrinsèque de ce projet repose sur les porteurs de projet et leur réseau d'experts, qui doit permettre de développer d'un produit de qualité. Cette stratégie est importante pour compenser les surcoûts liés au transport.

Le rôle d'accompagnement d'Archipel Développement a notamment consisté à :

- Organiser la mission des porteurs de projets la semaine du 14 mars, avec des rencontres avec le Président du Conseil Territorial, les Maires et les responsables des administrations du territoire et de l'Etat;
- Organiser les rencontres avec des investisseurs potentiels (« road show »), contribuer à fédérer les entreprises locales sur ce projet ambitieux ;
- Identifier un bâtiment disponible ;
- Organiser en particulier une visite du bâtiment avec un architecte, un ingénieur, les responsables de la sécurité et des installations classées... pour confirmer que le projet et son dimensionnement seraient compatibles avec l'ancien entrepôt et conformes à la réglementation ;
- Clarifier les dispositions fiscales avec les services compétents (puis organisation de RDV avec un cabinet de défiscalisation à Paris) ;
- participer à de nombreux RDVs compte tenu de l'intérêt stratégique du projet, et contribuer autant que possible à asseoir la crédibilité du projet.

La Collectivité Territoriale et ses services ont fait très bon accueil aux porteurs de projet (accord de principe sur le bâtiment), ce qui a encouragé les porteurs de projet. Des investisseurs locaux ont également marqué leur intérêt à l'issue de cette première mission.

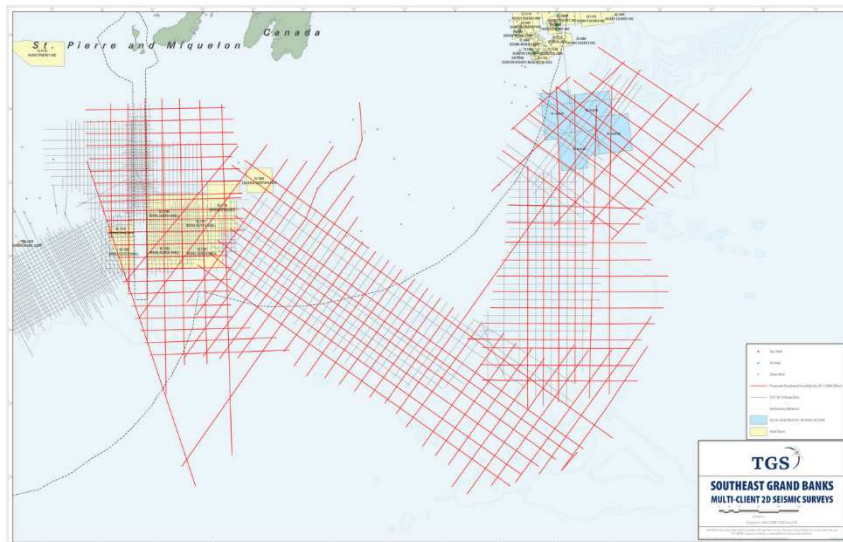
Suite aux retours positifs, le Directeur Général Délégué a rencontré les porteurs de projet à Paris (mi-avril) et en Bourgogne (mi-juin), pour définir les possibilités de défiscalisation, affiner le business plan, progresser sur la stratégie, la gouvernance et les statuts de l'entreprise, le plan de financement, les ressources humaines etc.

## 2. HYDROCARBURES

Le vendredi 31 juillet 2015, le gouvernement avait pris un arrêté accordant à la société MutilKlient Invest AS une autorisation de prospection préalable d'hydrocarbures portant sur le sous-sol de la mer au large de Saint-Pierre et Miquelon. Initialement prévue pour l'été 2015, la campagne en zone française a donc été reportée d'un an. En effet, il ne s'agissait que d'une étape: une fois qu'elle a pris connaissance de la décision française et de ses modalités, la compagnie devait encore préparer et soumettre auprès du Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, une demande d'autorisation de travaux qui devait être approuvée avant que le navire puisse effectuer le levé sismique.

Le Directeur Général Délégué a pris l'initiative de contacter PGS en janvier 2016 pour permettre les recherches qui étaient envisagées dans le courant de l'été. Une mission du Directeur du projet a pu être organisée la semaine du 14 mars, avec notamment des réunions avec la





Secrétaire Générale de la Préfecture, le Directeur de la DTAM et le responsable en charge des installations classées. Archipel Développement a également favorisé le recrutement d'un Agent de Liaison des Pêches Saint-Pierrais en lien avec la Collectivité Territoriale. En préparation de l'arrêté

préfectoral autorisant les recherches, PGS devait par la suite répondre aux demandes de la DTAM et d'IFREMER. Un premier dossier a été transmis par PGS à la mi-avril, et complété progressivement dans les semaines qui ont suivi (échanges directs avec la DTAM).

Une fois le dossier officiellement déposé avec l'aide d'Archipel Développement, la société a sensibilisé l'Etat pour une instruction rapide du dossier et permettre à l'Atlantic Explorer d'entrer en zone française début juillet (avec 50 membres d'équipage et la technologie embarquée, les coûts opérationnels du navire sont élevés). Le Préfet a publié l'arrêté dès le 1<sup>er</sup> juillet, permettant à l'Atlantic Explorer de poursuivre son parcours et d'explorer la zone française.

Le programme inclut quelques 700 km de lignes de levés en 2D à partir de l'Atlantic Explorer, navire sismique conventionnel qui remorque les canons à air ; une flûte sismique déployée près de la surface reçoit ensuite les hydrophones. Il s'agit d'un engin d'écoute passive qui va recevoir les ondes acoustiques qui se réfléchissent sur les différentes structures sous le fond marin. Après traitement de l'information collectée, PGS disposera d'informations de valeur pour l'éventuelle exploitation à moyen ou long terme de ressources. Dans l'état actuel des connaissances, le potentiel de la zone restait considéré comme faible. En développant les informations géophysiques précises, PGS pourrait changer la donne.

Le navire prévoyait une escale à Saint-Pierre le 27 juillet, pour un changement d'équipage avant d'entrer dans la ZEE française. Ces explorations à base de canons à air sont considérées comme ayant de faibles inconvénients sur la zone étudiée. Parmi les mesures d'atténuation, PGS a cependant embarqué un agent de liaison des pêches local ainsi que des observateurs des mammifères marins. Une communication étroite avec le service des Affaires Maritimes permettait de connaître la position de l'Atlantic Explorer, en informer les pêcheurs qui pourraient se trouver dans la zone et limiter au maximum l'impact environnemental.

### 3. REPRESENTATION DE L'ARCHIPEL AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE L'OCTA

Dans le cadre de la convention avec la Collectivité Territoriale, Archipel Développement représente l'Archipel auprès des institutions européennes et au sein de l'association des Pays et Territoires d'Outre-mer (OCTA).

#### ➤ Conférence Ministérielle et forum PTOM-UE à Bruxelles

Les 25 et 26 février, les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) étaient rassemblés à Bruxelles pour le forum annuel avec l'Union Européenne. La 14ème édition a été marquée par la signature d'une déclaration conjointe sur l'énergie pour mieux lutter contre les causes du changement climatique. La délégation de Saint-Pierre-et-et-Miquelon était conduite par Stéphane ARTANO, Président du Conseil Territorial secondé par le représentant d'Archipel Développement.

Les délégations ont renforcé leurs engagements respectifs sur une thématique désormais au cœur du dialogue entre les PTOM et l'Union Européenne : **l'énergie durable, et le changement climatique.**

Les douze derniers mois avaient été largement dominés par ce dossier pour prévenir les effets du changement climatique dans les îles, et assurer qu'elles prennent leur juste part dans la réduction des gaz à effet de serre, avec l'appui de leurs partenaires :

- Le choix de concentrer les Fonds régionaux sur cette thématique (février 2015)
- La conférence politique des PTOM sur l'énergie durable (juin)
- La COP 21 à Paris avec une représentation renforcée des PTOM qui espèrent pouvoir bénéficier des opportunités de financements programmées (décembre)
- Un atelier à Bruxelles pour préparer le forum (février 2016)

Ce thème pourrait également positionner des PTOM comme centres d'excellence pour développer les énergies durables, des vecteurs de croissance verte.

Ces réunions plénières ont été complétées d'échanges moins formels pour la délégation, notamment avec la réunion tripartite dédiée à la programmation du FED à Saint-Pierre-et-Miquelon (23 février) et une réunion avec le député européen, Michèle ALLIOT-MARIE (24 février).

#### ➤ Comité exécutif de l'OCTA

L'association des Pays et Territoires d'Outre-mer est pilotée par un comité exécutif composé de 9 membres issus de différents PTOM et présidé par la représentant de Sainte-Hélène. Saint-

Pierre et Miquelon a poursuivi sa participation au sein du Comité exécutif de l'OCTA jusqu'à la fin février.

➤ Conférence Ministérielle Extraordinaire du 16 juin

En marge du sommet sur l'énergie (14-15 juin), Archipel Développement représentait Saint-Pierre-et-Miquelon le 16 juin à la Conférence Ministérielle Extraordinaire de l'OCTA, comme chef de délégation. Avec la fin du projet d'assistance technique qui finançait 4 experts au service à plein temps de l'association, le Comité Exécutif recommandait de financer un assistant à plein temps sur le budget de l'OCTA, pour 4 à 5 mois sur le budget à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Cependant, la délégation de Polynésie Française, n'a pas souhaité voter la décision qui requérait l'unanimité, notamment au regard de son coût par rapport aux ressources propres de l'OCTA (78 000 euros par an avec les cotisations des 22 PTOM membres). Cette position priverait a priori l'OCTA de secrétariat dans les 5 mois qui précèdent le prochain forum PTOM-UE, programmé fin février 2017. Une solution alternative est activement recherchée par le Comité Exécutif de l'OCTA sur fonds européens avec les services de DEVCO.

➤ Relations PTOM-UE post 2020 et successeur du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement

Les Etats membres de l'Union Européenne et les pays Afrique-Caraïbes- Pacifique ont entamé une réflexion sur le cadre de leurs relations après 2020. Au terme de l'accord de Cotonou, de nombreux scénarii sont évoqués, à l'instar d'une scission de ce groupe de près de 80 pays en trois groupes géographiques distincts.

Dans le sillage de ce débat qui pourrait impacter les PTOM, un territoire français a demandé avec insistance au Ministère de l'Outre-mer, de réfléchir à la budgétisation du Fonds Européen de Développement (comme en amont de chaque nouvelle période de programmation). La budgétisation implique notamment que le Parlement européen co-décidera des enveloppes allouées aux PTOM (les parlementaires y sont donc majoritairement favorables) mais impliquerait de nouvelles contraintes pour les PTOM :

- règle de l'annualité et du dégagement d'office qui peut faire perdre des crédits non consommés ;
- stabilité du budget européen, qui gèlera la progression des enveloppes (celle de SPM a doublé entre le 9<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> FED)

Jusqu'alors Saint-Pierre-et-Miquelon a toujours contribué à ce que le FED soit maintenu pour les PTOM, notamment en 2007 (10<sup>ème</sup> FED) et 2013 (11<sup>ème</sup> FED). En plus des réunions au niveau technique (avec les PTOM français et les services de la DEGEOM, avec le Cabinet de la Ministre des Outre-mer), des courriers à l'attention de Mme la Ministre George PAU LANGEVIN ont été préparés en avril et en juillet pour réaffirmer les arguments de ce débat essentiel pour le maintien de la dotation de l'archipel. Archipel Développement a également commenté les notes diverses rédigées par la DEGEOM sur la demande d'un PTOM.

#### 4. PROMOTION DE L'ARCHIPEL ET COMMUNICATION (EN LIEN AVEC LA FICHE 3.4)

##### **Promotion**

##### Presse et médias

De nombreux projets presse écrite et audiovisuelle ont abouti en 2016. Le service communication gère les relations presse et travaille en collaboration avec les journalistes et producteurs, en amont des séjours sur l'Archipel (mise en réseau, contact, mise à disposition de documentation, informations pratiques, voyage...).

##### **Préparation de voyages de presse**

- Olivier PEKMAZIAN, réalisateur, à SPM en mars 2016 afin de tourner un documentaire historique sur l'archipel (1<sup>ère</sup> diffusion le 9 juin sur France ô) ;
- Valérie PARLAN, en mission tout le mois de mars pour Ouest France : 14 articles dans ce quotidien ;
- Etienne JACQUEMARD pour le Jour du Seigneur ;
- Gwénaëlle ABOVILLIER pour France Inter.

##### **Diffusions**

- Film réalisé par Patrick Viret « La forme des îles » (projeté au festival Etonnants Voyageurs sur une initiative de Archipel Développement) ;
- « Le Jour du Seigneur » en direct sur France 2 le 12 juin, diffusion de 2 reportages et un plateau télé avec le Directeur Général Délégué d'Archipel Développement et une jeune entrepreneur, sur le thème du retour aux îles de jeunes originaires de l'archipel ;
- « Saint-Pierre-et-Miquelon, un petit bout de France en Amérique » rediffusion le 12 juin sur France ô. Le tournage de 2014 par Lionel BOISSEAU a été préparé en collaboration avec le service communication;
- « Un jour en France » sur France inter, réalisé par Gwénaëlle ABOVILLIER venue sur l'Archipel sur proposition de la société. Invités de l'émission Stéphane ARTANO, Président de la collectivité et Yann QUEFFELEC, écrivain ;



- Journée spéciale Saint-Pierre et Miquelon le 19 juin sur France Ô dans le cadre des Célébrations 2016 de 13h00 à minuit, 7 émissions et films sur l'Archipel.

### Communication

- Consultation identité visuelle et charte graphique

Fin 2015, une consultation avait été lancée pour concevoir l'identité visuelle de la société. Parmi les 5 entreprises consultées, 3 ont effectué des propositions de logo. Suite aux Conseil d'Administration des 16 février et 23 mai, il a cependant été choisi de procéder dans un premier temps, au changement de nom de la société : Archipel Développement a été préféré aux acronymes SODEPAR, ADEL ou ADELAR. Cette dénomination permet une identification directe des activités de l'agence de développement économique. Par opposition, la signification de l'acronyme SODEPAR restait méconnue après 30 ans (y compris localement). L'acronyme était par ailleurs associé aux opérations d'aménagement qui ont dominé les activités d'années 2000. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la société se concentre sur l'opération du réseau de chaleur et sa mission de développement économique. Le travail sur l'identité visuelle a repris une fois cette question tranchée par l'Assemblée Générale du 24 juin.

- Publication d'articles

Le service communication a pour mission d'informer le public grâce à l'animation de son site internet via la publication d'actualités, de communiqués et d'articles. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016, 20 articles et actualités ont été publiés (liste disponible sur le site internet).

Diffusion également de deux lettres d'information (e-mailing).

- Trafic site internet 1<sup>er</sup> semestre 2016

	2016	2015	Variation
Nombre de sessions	7 884	4 891	+ 62%
Nombre de pages vues	17 311	12 113	+ 69%
Origine géographique des visiteurs			
- SPM	50%	44%	
- France	38%	42%	
- Canada	5%	4.7%	
- Etats Unis	1.5%	1%	
- Reste de monde	5.5%	8.3%	

Le nombre de visiteurs a connu une augmentation importante sur la même période entre 2015 et 2016, une augmentation principalement due aux internautes locaux, alors que les pages visitées depuis la France, le Canada et les Etats-Unis ont également augmenté autour de 50% en valeur nominale.

### *Représentation/Réseau*

- Agence de promotion et de diffusion des cultures d'outre-mer

Suivi de la mise en place de l'association et de l'adhésion des territoires ultramarins non encore adhérents. Participation aux CA et AG pour le compte du Conseil Territorial.

- CNER

Archipel Développement a participé aux AG et CA du CNER ainsi qu'à des journées d'information (communication, veille stratégique etc).